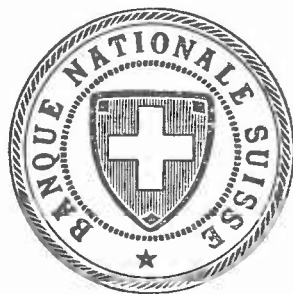


Banque Nationale Suisse

1939



Trente-deuxième rapport

de la

BANQUE NATIONALE SUISSE

1939

Berne, le 14 février 1940.

**A l'Assemblée générale
des Actionnaires de la Banque Nationale Suisse.**

Messieurs,

Le Conseil de banque de la Banque nationale suisse a approuvé dans sa séance du 9 février 1940, sur la proposition du Comité de banque, le rapport suivant présenté par la Direction générale sur l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1939, pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'art. 53, 2^e alinéa, de la loi sur la Banque nationale, la Commission de contrôle a déposé son rapport en date du 10 février 1940. L'approbation des comptes par le Conseil fédéral, prévue par l'art. 26, 1^{er} alinéa de ladite loi, a eu lieu le 13 février 1940.

Nous avons donc l'honneur de vous soumettre le présent rapport en vous recommandant l'acceptation des comptes et l'adoption des propositions relatives à l'emploi du bénéfice, selon les résolutions formulées à la page 43.

Avec considération distinguée.

Au nom du Conseil de banque de la Banque Nationale Suisse:

Le président du Conseil de banque,
G. Bachmann.

Un membre de la Direction générale,
Schnorf.

Rapport de la Direction générale

de la

Banque Nationale Suisse sur le trente-deuxième exercice

1939.

I. Considérations générales.

1. Législation, organisation, organes de la Banque, personnel.

La loi fédérale sur le livre de la dette de la Confédération du 21 septembre 1939, entrée en vigueur à la fin de l'année, a modifié la loi sur la Banque nationale en ce sens qu'elle autorise la Banque nationale à admettre en nantissement les créances inscrites et à inclure dans la couverture des billets les avances ainsi accordées.

Les autorités de la Banque déplorent le décès de deux membres qui leur appartenaient depuis longtemps. Monsieur le conseiller national G. Gnägi, agriculteur, à Schwadernau (Berne), membre du Conseil de banque depuis 1930, est mort le 24 février 1939. Le 24 août, Monsieur A. Dommer, Dr h. c., professeur honoraire à l'Université de Lausanne, administrateur-délégué des Ateliers de constructions mécaniques de Vevey S. A., à Lausanne, le suivait dans la tombe; il était entré au Comité local de Lausanne en 1932. La Banque gardera un souvenir ému et reconnaissant des deux défunts.

Monsieur A. Sarasin, Dr h. c., de la maison A. Sarasin & Cie, à Bâle, et Monsieur le colonel divisionnaire H. Pfyffer, président du Conseil de banque de la Banque cantonale de Lucerne, à Lucerne, ont demandé d'être relevés de leurs fonctions. Le Conseil fédéral a accédé à leur désir en les remerciant pour les services rendus. Monsieur le Dr A. Sarasin faisait partie

du Conseil de banque depuis 1922; le Conseil fédéral lui en avait confié la vice-présidence en 1923 et, en 1927, la présidence qu'il exerça jusqu'en 1935. Monsieur le colonel divisionnaire H. Pfyffer siégeait au Conseil de banque depuis 1927. Monsieur Fr. Wilhelm, ancien banquier, à La Chaux-de-Fonds, et Monsieur H. Kurz, Dr h. c., membre du conseil d'administration du Crédit Suisse, à Zurich, ont pris la décision de quitter le Conseil de banque, dont ils avaient été élus membres par l'Assemblée générale des actionnaires, Monsieur Wilhelm en 1919 et Monsieur Kurz en 1930. Monsieur Wilhelm fit en outre partie du Comité de banque en qualité de suppléant, de 1919 à 1924, et comme membre de 1924 à 1935. Nous tenons à exprimer ici nos meilleurs remerciements aux démissionnaires pour les précieux services qu'ils ont rendus à la Banque nationale. Nous devons aussi des remerciements tout particuliers à Monsieur le Dr A. Sarasin, qui n'a cessé de mettre sa grande expérience et son vaste savoir au service de la banque d'émission durant ses 17 années d'activité au Conseil de banque.

Lors de la réélection du Conseil de banque, du Comité de banque et des Comités locaux pour une nouvelle période administrative (1939—1943), les membres sortant de charge qui acceptaient le renouvellement de leur mandat ont tous été confirmés dans leurs fonctions. Au cours de l'exercice, le Conseil fédéral et les autorités de la Banque ont procédé aux nominations complémentaires suivantes :

Monsieur le Dr A. Jöhr, membre du conseil d'administration du Crédit Suisse, à Zurich, Monsieur le conseiller national A. Rais, avocat, à La Chaux-de-Fonds, Monsieur le Dr M. Staehelin, président du conseil d'administration de la Société de Banque Suisse, à Bâle, et Monsieur le conseiller aux Etats J. R. Weber, agriculteur, à Grasswil (Berne), ont été élus membres du Conseil de banque. Nous rappelons avec une vive satisfaction que Monsieur le Dr G. Schaller, avocat, à Lucerne, a été réélu au Conseil de banque; cette autorité continuera ainsi à bénéficier des connaissances étendues et de la riche expérience de son ancien président, qui a également siégé au Comité de banque pendant de nombreuses années.

Monsieur E. Hürlimann s'étant retiré du Comité de banque, Monsieur F. Hug, président du Directoire commercial, à St-Gall, jusqu'ici suppléant, lui a succédé. Monsieur le Dr J. Nosedá, avocat, à Vacallo, a été désigné comme nouveau suppléant.

Le Conseil de banque a nommé membre du Comité local de Bâle, Monsieur B. Sarasin, de la maison A. Sarasin & Cie, à Bâle. Le Comité de banque a confié la présidence de ce Comité à Monsieur P. Joerin, délégué du conseil d'administration de la maison Commerce Général de Charbons S. A., à Bâle, et la vice-présidence à Monsieur W. Preiswerk-Tissot, délégué du conseil d'administration de la Société Commerciale de Bâle S. A., à Bâle. Le Conseil de banque a complété le Comité local de Lausanne en appelant à y siéger Monsieur L. Mercanton, directeur de la Société romande d'électricité, à Clarens-Montreux, et le Comité local de Neuchâtel par la nomination de Monsieur H. Humbert, de la maison Jean Humbert & Cie, Société Anonyme, à La Chaux-de-Fonds. La présidence du Comité local de Neuchâtel a été attribuée à Monsieur E. Borel, fabricant d'horlogerie, à Neuchâtel,

et la vice-présidence à Monsieur H. Haefliger, de la maison Haefliger & Kaeser S. A., à Neuchâtel.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 mars 1939 a renouvelé pour une année le mandat des membres actuels de la Commission de contrôle et de leurs suppléants.

Monsieur le Dr G. Bachmann, professeur, ayant été appelé à la présidence du Conseil de banque, le Conseil fédéral, dans sa séance du 17 mars, a choisi pour le remplacer comme président de la Direction générale et chef du I^{er} département, Monsieur le directeur général E. Weber, jusqu'ici chef du III^{ème} département. Il a désigné comme nouveau membre de la Direction générale et chef du III^{ème} département, à Zurich, Monsieur le directeur F. Schnorf, jusqu'alors suppléant du chef du III^{ème} département.

Au 31 décembre 1939, l'effectif du personnel était de 387 fonctionnaires et employés contre 366 en 1938. Il comprend 44 employés engagés à titre provisoire et dont une partie s'occupe surtout de la compensation des paiements avec l'étranger.

L'arrêté du Conseil fédéral du 15 septembre 1939 réglant les rapports de service et les traitements du personnel fédéral pendant le service actif oblige la Banque nationale à fixer les conditions de son personnel dans le sens de cet arrêté. Modifiant le régime des appointements et les rapports de service en vigueur, le Comité de banque a édicté, le 5 octobre 1939, des ordonnances sur les traitements des fonctionnaires et employés de la Banque mobilisés et sur les rapports de service des fonctionnaires et employés de la Banque pendant le service actif.

2. Considérations économiques et financières.

En 1939, l'économie mondiale a ressenti encore plus profondément que les années précédentes l'influence de la situation politique internationale. On espérait que la fiévreuse activité diplomatique des gouvernements permettrait de résoudre pacifiquement les conflits. Malheureusement tous les efforts furent vains et, dans les premiers jours de septembre, le recours à la force des armes a mis fin aux négociations des diplomates.

Dans la plupart des pays, ce sont les commandes d'armements et les mesures d'économie de guerre qui sont restées les ressorts essentiels de la vie économique. On ne parvint pas à lui assurer un fondement normal et solide en développant les échanges internationaux de marchandises. En dépit de l'activité intense déployée par la politique commerciale, le commerce mondial n'a pas tout à fait rejoint, pendant les sept premiers mois de 1939, la valeur qu'il avait atteinte dans la période correspondante de l'année précédente. Si la production industrielle a augmenté et si le chômage a diminué, c'est grâce aux commandes de l'Etat. Comme auparavant, les circonstances ont paralysé l'esprit d'entreprise des particuliers.

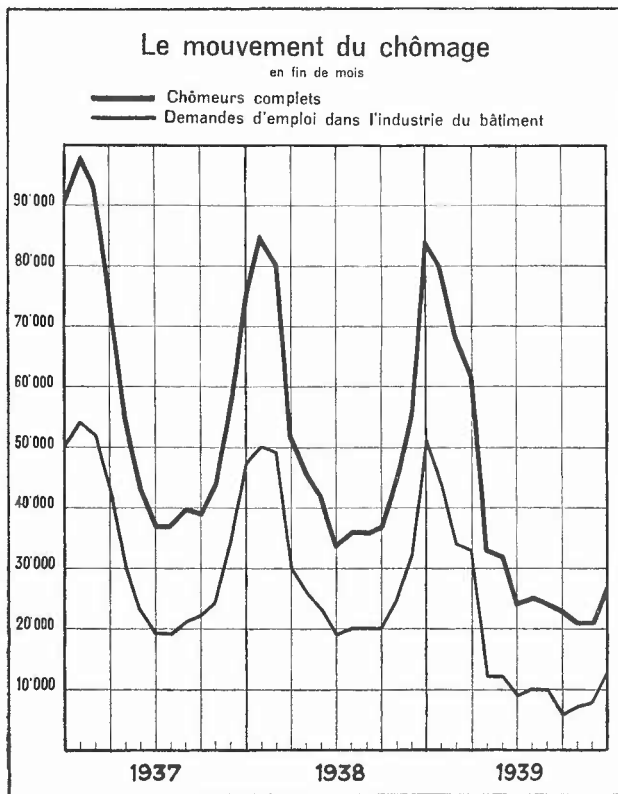
L'aggravation de la situation politique, en août, et l'ouverture des hostilités, en septembre, ont grandement modifié la structure de l'économie mondiale. Si, avant cette époque, la recherche

des moyens propres à renforcer l'exportation formait le principal souci des gouvernements, ce fut alors le soin d'assurer l'importation de denrées alimentaires et de matières premières qui les préoccupa. A la lutte contre le chômage succéda la lutte contre la cherté de la vie. L'Etat intervint dans tous les domaines de l'économie, soit en surveillant les importations et les exportations de marchandises, en veillant à l'approvisionnement du pays et en réglementant la production, soit en rationnant et en réglant la consommation ou en contrôlant l'évolution des prix. Comme, dès le début, la lutte s'est engagée sur le terrain économique dans une mesure plus forte qu'en 1914, les pays neutres en ressentent déjà vivement les conséquences; de plus, ils se voient imposer de grands sacrifices pour la protection de leurs frontières.

L'Exposition nationale suisse, ouverte à Zurich le 6 mai 1939, a donné un tableau impressionnant de la culture et de l'économie de notre pays; les millions de visiteurs qui y accoururent purent voir ce que l'esprit et le travail suisses sont capables de créer.

Malgré les perturbations politiques internationales, la courbe de la conjoncture économique suisse a évolué, jusqu'au début de la guerre, à un niveau un peu plus élevé que l'année précédente. L'industrie suisse a reçu des commandes d'armements tant de la Suisse que de l'étranger; elle a même bénéficié, dans une mesure croissante, d'autres ordres que des industries de divers pays ne pouvaient exécuter elles-mêmes, parce qu'elles étaient entièrement occupées par la fabrication de matériel de guerre. Cependant quelques branches de l'industrie d'exportation durent lutter comme par le passé contre des difficultés considérables. En raison du déséquilibre du clearing, il a fallu réduire les exportations suisses dans quelques pays. Au cours des derniers mois de l'année, les paiements en Suisse ont fortement augmenté dans le trafic de compensation avec l'Allemagne et l'Italie; ainsi la situation s'est notablement améliorée.

Dans les huit premiers mois de 1939, soit entre le commencement de l'année et l'ouverture des hostilités, les chiffres exprimant la valeur du commerce extérieur de la Suisse étaient de 223 millions de francs supérieurs à ceux de l'année précédente pour la même période; les importations entrent pour 133 millions et les exportations pour 90 millions de francs dans cet excédent. De nouveaux traités ont été conclus avec des Etats étrangers aux fins de régler les échanges de marchandises et les paiements réciproques. Depuis le 1^{er} juillet, il n'existe entre la Suisse et l'Allemagne (hormis le protectorat de Bohême et de Moravie) qu'un seul clearing, auquel sont soumis, outre l'ancien territoire du Reich, l'Autriche, le pays des Sudètes et le territoire de Memel. L'accord du 5 juillet institue une meilleure adaptation des sorties aux rentrées effectives et il établit une nouvelle formule de répartition pour les droits des divers groupes participant au clearing. Toutefois la guerre a transformé les conditions à tel point qu'il a fallu engager de nouveaux pourparlers. Si l'on voulait maintenir, autant que possible dans le cadre actuel, le trafic entre les deux pays, il était nécessaire de surmonter les difficultés que rencontrent les échanges commerciaux, difficultés dues avant tout à l'accumulation des



arriérés au compte de marchandises. Après de laborieuses négociations, un avenant a été signé le 24 octobre 1939.

L'industrie du bâtiment a fait preuve d'une plus vive activité, puisque le nombre des nouveaux appartements aménagés pendant les huit premiers mois de l'année est de 38% supérieur à celui qui a été enregistré, en 1938, à pareille époque, et double de celui que l'on a constaté entre janvier et août 1937. La construction de bâtiments à usage professionnel, elle aussi, a été active. C'est grâce à l'industrie de la construction qu'à partir du mois d'avril l'effectif des chômeurs complets a été inférieur à celui des années précédentes. Il convient pourtant de faire observer que le marché du travail de tous les

groupes professionnels a bénéficié d'un allègement assez fort. En Suisse, le nombre des chômeurs complets s'élevait à 24 062 à la fin d'août 1939 contre 35 684 en 1938, à la même époque.

La situation a laissé à désirer dans deux grands secteurs de l'économie publique suisse à savoir l'agriculture et le tourisme. Ces deux branches ont particulièrement souffert des conditions atmosphériques défavorables. Le rendement des récoltes agricoles a été de beaucoup inférieur à celui de 1938. Heureusement, la fièvre aphteuse a disparu presque partout vers le milieu de l'année. La reconstitution des troupeaux a contribué à ranimer les marchés du bétail d'élevage. Quant à l'évolution des prix, l'indice général des prix des produits agricoles a constamment oscillé jusqu'à la fin de juillet au-dessous du niveau qu'il avait atteint en 1938 et c'est en août seulement qu'il s'est mis à hausser. Le tourisme a souffert du mauvais temps et aussi de la tension politique internationale; le manque d'étrangers n'a pu être compensé par l'affluence de touristes suisses. Dans les huit premiers mois de l'année, le nombre des hôtes et celui des nuitées n'ont pas rejoint ceux de l'année précédente.

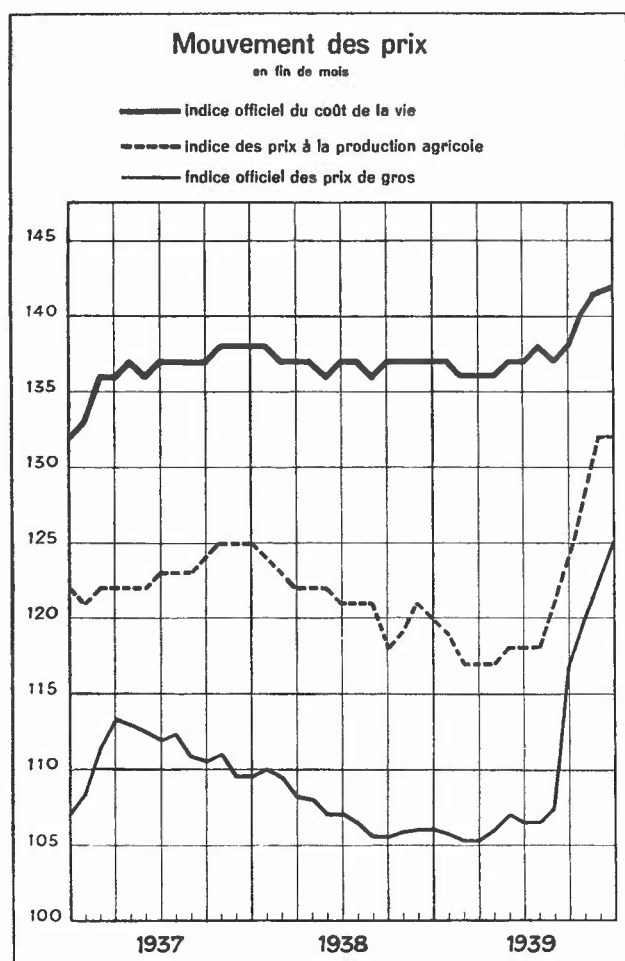
Parmi les mesures de politique économique prises avant la guerre, il convient de mentionner l'arrêté fédéral du 6 avril 1939 complétant la Constitution fédérale en vue de l'octroi et de la couverture partielle de crédits destinés au renforcement de la défense nationale et à la lutte contre le chômage; il a été accepté par le peuple dans la votation du 4 juin 1939. En vertu de cet arrêté, un crédit de 327,7 millions de francs a été ouvert au Conseil fédéral pour être affecté aux buts précités, et la Confédération a été autorisée à percevoir un impôt compensatoire sur des entreprises du commerce de détail. L'article 4 de l'arrêté fédéral

présente une importance particulière pour la banque d'émission, parce qu'il oblige la Banque nationale à prélever, sur le fonds d'égalisation des changes, deux sommes de 75 millions de francs chacune, pour les prêter, contre remise de bons du Trésor escomptables à un taux inférieur au taux officiel, l'une à la Confédération et l'autre aux cantons. Ces crédits étaient presque entièrement épuisés à la fin de 1939. A la suite de la votation du 4 juin 1939, la demande d'initiative concernant un programme national de création d'occasions de travail a été retirée.

L'ouverture des hostilités a malheureusement fait fléchir brusquement la courbe de la conjoncture qui allait se relevant dans les huit premiers mois de l'année; elle a transformé entièrement la structure de notre vie économique. Tout d'abord le fait que les Etats belligérants ont interrompu les échanges internationaux de marchandises a fortement réduit le commerce extérieur de la Suisse. Il est vrai qu'on assista, en octobre, à une reprise marquée de nos importations et de nos exportations. Toutefois nos industries exportatrices ont continué à rencontrer des difficultés en partie nouvelles. Les belligérants et certains Etats neutres contrôlent leur commerce extérieur; quelques pays, avec lesquels les opérations de paiement s'effectuaient encore librement, ont réglementé les transactions en devises. La mobilisation générale de l'armée suisse et les difficultés d'obtenir et, notamment, de transporter les matières premières nécessaires à nos fabriques ont restreint la production. On a remédié autant que possible au manque de main-d'œuvre en prolongeant la durée du travail. C'est l'industrie du bâtiment qui a spécialement souffert des conséquences de la guerre. Le nombre des demandes d'autorisation de bâtir a beaucoup diminué et les projets déposés n'ont pas été mis en œuvre dans la mesure prévue. Sans doute, la situation du marché du travail a-t-elle été allégée par la levée des troupes et par la nécessité de suppléer à la main-d'œuvre dans l'artisanat; mais l'arrêt du travail dans certaines exploitations et l'adaptation d'entreprises aux besoins de l'économie de guerre, en particulier dans l'horlogerie et dans l'industrie textile, ont accru temporairement le chômage.

Le tourisme a été pour ainsi dire complètement paralysé par la guerre. En revanche, l'agriculture a vu sa situation s'améliorer quelque peu, grâce au raffermissement des prix. A la fin de 1939, le nombre-indice des prix des produits agricoles se situait à 132 contre 120 à la fin de 1938. Eu égard au régime d'économie de guerre, le Département fédéral de l'économie publique a abrogé, à la fin de septembre, avec effet rétroactif au 1^{er} mai 1939, l'ordonnance du 22 août 1938 réglementant la production laitière et, par conséquent, aboli les restrictions à la production du lait.

Suivant une évolution parallèle à celle des prix du commerce de gros sur les marchés internationaux, les variations du niveau des prix en Suisse — nombre-indice des prix du commerce de gros et indice du coût de la vie — sont restées enfermées dans d'étroites limites jusqu'à la fin d'août. L'ouverture des hostilités a mis fin à la période de calme dans le mouvement des prix. La hausse rapide des cours des matières premières et le renchérissement des



frais de transport et d'assurance ont fait monter de 12 % le nombre-indice des prix du commerce de gros entre la fin d'août et la fin d'octobre, et de 16 % jusqu'à la fin de décembre. Il est évident que le relèvement des prix a été plus fort pour les articles provenant du dehors que pour les produits du pays. Aussi le nombre-indice des prix des marchandises étrangères se rapprochait-il de celui des prix des marchandises indigènes. Jusqu'à la fin de 1939, le nombre-indice du coût de la vie a augmenté de 3,5 %.

Parmi les mesures d'économie de guerre édictées par les autorités fédérales depuis la fin d'août, il importe de mentionner celles qui offrent un intérêt du point de vue de la banque d'émission. La base légale sur laquelle repose l'économie de guerre se trouve dans l'arrêté fédéral du 30 août 1939 concernant les mesures propres à assurer la sécurité et le maintien de la neutralité du pays». L'art. 3 de

cet arrêté donne au Conseil fédéral le pouvoir et le mandat «de prendre les mesures nécessaires pour maintenir la sécurité, l'indépendance et la neutralité de la Suisse, pour sauvegarder le crédit et les intérêts économiques du pays et pour assurer l'alimentation publique». Il confère donc au Conseil fédéral le droit de prendre des mesures d'ordre économique et financier sans consulter au préalable les Chambres fédérales et en dérogeant au besoin à la Constitution et aux lois. Il lui accorde en même temps les crédits nécessaires.

Pour prévenir une hausse injustifiée du coût de la vie, faciliter son adaptation à la situation économique et protéger l'approvisionnement régulier du marché, l'arrêté du Conseil fédéral du 1^{er} septembre 1939 a autorisé le Département fédéral de l'économie publique à édicter des prescriptions sur les prix des marchandises, les prix des baux à loyer et à ferme, les tarifs de tout genre, hormis ceux des entreprises de transport qui sont l'objet d'une concession. En outre, ce département a été chargé de prendre les mesures nécessaires pour protéger l'approvisionnement régulier du marché. Il peut au besoin ordonner l'inventaire, le séquestre ou l'expropriation des marchandises. Le 2 septembre, le Département fédéral de l'économie publique a édicté la première mesure d'économie de guerre relative au

contrôle des prix en promulguant une interdiction générale d'augmenter les prix. Sans l'autorisation du service fédéral compétent, les prix de gros et de détail de toute marchandise, les prix des baux à loyer et à ferme, les tarifs des hôtels, du gaz et de l'électricité, les tarifs d'honoraires et d'entreprises ne peuvent être portés au delà de leur niveau effectif au 31 août 1939. Pour assurer un juste équilibre entre les divers intérêts, le Département fédéral de l'économie publique a édicté des instructions concernant le relèvement des prix. Il a prescrit qu'en principe les anciens stocks doivent être vendus sur la base de leurs prix de revient; le cas échéant, on tiendra toutefois compte du prix de réapprovisionnement.

En vertu de la loi fédérale du 1^{er} avril 1938 tendant à assurer l'approvisionnement du pays en marchandises indispensables, le Conseil fédéral a pris, le 2 septembre 1939, un arrêté soumettant l'exportation de toutes les marchandises à la formalité du permis. Faisant usage des pleins pouvoirs extraordinaires, il a promulgué, le 22 septembre, un arrêté aux termes duquel l'importation et l'exportation de toutes les marchandises, de même que l'emploi des marchandises importées sont soumis à la surveillance de l'Etat. Cet arrêté a créé la base juridique permettant d'instituer non seulement les mesures qui sont dans l'intérêt de l'approvisionnement du pays en temps de guerre, mais aussi celles que requièrent la politique commerciale et le maintien de la neutralité du pays. La création de syndicats de l'économie de guerre, groupant les représentants des différentes branches de l'économie pour l'accomplissement de diverses tâches, tend à faire assurer le contrôle de nos exportations et de nos importations par des organismes suisses et non par l'étranger, comme ce fut le cas pendant la dernière guerre. Ces syndicats sont sous la surveillance du Département fédéral de l'économie publique. Une ordonnance, prise par ce département en date du 2 novembre, interdit à toutes les entreprises établies en Suisse de soumettre leurs opérations commerciales à un contrôle quelconque de la part de l'étranger.

Pour assurer la protection des débiteurs, le Conseil fédéral avait d'abord prolongé jusqu'au 22 octobre 1939 les feries du Jeûne fédéral en matière de poursuites et il avait étendu cette mesure aux poursuites pour effets de change; il avait également prolongé les délais d'expulsion des locataires. Ces mesures de transition ont été suivies, le 17 octobre, de l'ordonnance atténuant, à titre temporaire, le régime de l'exécution forcée. Aux termes de cette ordonnance, un débiteur hors d'état de remplir ses engagements peut demander à l'autorité de concordat, dans certaines circonstances, un sursis extraordinaire d'une année au maximum. Il convient enfin de mentionner l'ordonnance du Conseil fédéral du 3 novembre 1939 instituant un sursis en faveur de l'industrie hôtelière et de la broderie.

La Suisse a une position géographique qui explique l'importance que le problème des transports revêt pour elle. Afin d'assurer à notre pays un tonnage maritime suffisant aux importations de l'Etat ou de l'économie privée, la Confédération a loué, pour la durée de la guerre, 15 navires jaugeant 115 000 tonnes. D'autre part, les pays limitrophes se sont déclarés

prêts à maintenir, dans toute la mesure possible, le transport en Suisse des marchandises de première nécessité.

Par l'arrêté du 21 août 1939, la Confédération a pris à sa charge l'assurance contre le risque de transports pour certaines marchandises indispensables ; le 2 septembre, la portée de cet arrêté a été grandement étendue par le fait que le risque de transport de marchandises autres que celles de première nécessité importées en Suisse, et notamment celui de produits suisses d'exportation sont aussi couverts par l'assurance. Enfin, donnant suite à un vœu de l'Association suisse des banquiers, le Conseil fédéral a créé, par l'arrêté du 21 novembre, les conditions permettant à la Confédération de prendre sur elle l'assurance contre le risque de guerre pour le transport de certaines valeurs.

Le développement relativement favorable de l'économie suisse du début de l'année jusqu'au commencement de la guerre se reflète également dans la situation des finances fédérales; l'accroissement des importations de marchandises a en effet augmenté les recettes douanières et l'intensité du trafic des marchandises a amélioré les résultats d'exploitation des Chemins de fer fédéraux. Bien qu'en septembre l'ouverture des hostilités et la mobilisation les aient durement affectés, les recettes douanières et les résultats d'exploitation des entreprises fédérales de transport sont de 76 millions de francs supérieurs à ceux de l'année dernière. Mais la guerre exerce une influence plus profonde sur les dépenses que sur les revenus de l'Etat. On ne saurait guère évaluer pour le moment les frais causés à la Suisse par la mobilisation et l'économie de guerre. Une chose certaine, c'est que seul l'esprit de sacrifice dont feront preuve toutes les classes de la population empêchera que le service de la dette fédérale ne s'alourdisse outre mesure. Une saine méthode de financement requiert avant toutes choses la création de ressources nouvelles et abondantes. Dans la mesure où le produit des impôts et des taxes ne suffira point, ou lorsqu'à certaines époques les rentrées ne permettront pas de couvrir les besoins, il faudra se procurer les moyens nécessaires par l'emprunt. La banque d'émission ne devrait être appelée qu'à titre temporaire à fournir des capitaux en escomptant des rescriptions.

En 1939, le principe dont s'inspire la politique monétaire suisse n'a subi aucune modification. Le franc suisse a été maintenu au niveau fixé dans les instructions du Conseil fédéral, le 27 septembre 1936, et qui correspond à une dévaluation d'environ 30% par rapport à l'ancienne parité-or. Dans les quatre premiers mois de l'année, à la suite de la demande de dollars provoquée par les événements qui se déroulaient en Europe et des ventes de titres suisses appartenant à des étrangers, la Banque nationale a dû céder pour plus de 400 millions de francs de devises. Les tensions politiques survenues en été ne parvinrent pas à ébranler le franc suisse. Contrairement à ce qui se passa à l'étranger, où quelques pays procédèrent à de forts envois d'or à destination des Etats-Unis, un calme presque complet régna sur le marché suisse des changes jusqu'au 25 août 1939, jour où l'Angleterre cessa de soutenir sa monnaie. La Banque nationale livra les devises dont le marché avait besoin. Au bout de peu

de jours, les demandes cessèrent. Le fléchissement de la livre anglaise et du franc français, l'introduction ou le renforcement du contrôle des changes dans plusieurs pays, la guerre et la mobilisation générale de l'armée suisse n'exercèrent aucun effet sur le franc suisse. Vers la fin d'octobre seulement, le marché se reprit à demander des devises à la Banque nationale. Ces devises servirent en majeure partie à financer des importations dont l'excédent atteignit en effet 304 millions de francs pendant le dernier trimestre de 1939 contre 44 millions dans la période correspondante de 1938. Certains montants de devises furent nécessaires pour payer les valeurs suisses — billets de banque et papiers-valeurs — que les lois étrangères sur les changes firent refluer en Suisse. Le montant total de l'or et des devises cédés par la Banque nationale pour financer les importations ou transférer des capitaux ne s'est élevé qu'à 111 millions, de la fin d'août à la fin de décembre; encore faut-il remarquer qu'au milieu d'octobre, la Suisse a reçu de la France quelque 75 millions de francs suisses destinés au remboursement de divers emprunts.

Il est compréhensible que les récentes baisses de cours subies par la livre anglaise et le franc français depuis le mois d'août aient causé de nouveaux soucis à nos industries d'exportation. Dans des circonstances normales, cette modification des cours du change aurait sans doute profondément affaibli la capacité de concurrence de la Suisse sur le terrain des prix. Mais la guerre crée d'autres conditions dans le domaine des échanges commerciaux internationaux. Les possibilités d'exporter ne dépendent plus seulement, ni en premier lieu, du coût de production, mais de la capacité d'absorption de l'étranger et, notamment, de la rapidité de la livraison. D'ailleurs, l'avenir montrera si une forte hausse des prix extérieurs ne réduira pas, voire ne comblera pas entièrement l'écart actuel entre les prix.

La guerre a prouvé une fois de plus qu'il n'est pas dans le pouvoir de la banque d'émission de stabiliser les prix. En effet, ils sont montés même dans les pays comme la Suède, où le gouvernement a fait du maintien de prix stables le principe directeur de sa politique monétaire. Toutes les mesures prises par les États en vue d'empêcher de fortes hausses de prix concernent les marchandises et non la monnaie. Un rapport du Federal Reserve Board du 13 mars 1939 montre d'ailleurs à l'évidence qu'il est impossible de régler les prix en faisant varier la quantité de monnaie en circulation et que le maintien de prix moyens stables ne garantit pas nécessairement une prospérité durable.

Les dépréciations monétaires et le contrôle des devises impliquent des risques considérables pour les exportateurs. Le moyen normal d'atténuer ou de supprimer les risques d'ordre monétaire consiste à revendre à terme les devises provenant de créances sur les clients étrangers. Mais ce procédé n'est pas applicable dans tous les cas; il est exclu d'emblée dans les relations avec les pays qui ont institué le contrôle des changes. Depuis 1934, la Confédération assume la garantie d'une partie des risques résultant de la dépréciation de monnaies étrangères, des difficultés de transfert, des moratoires, ainsi que de la défaillance ou du

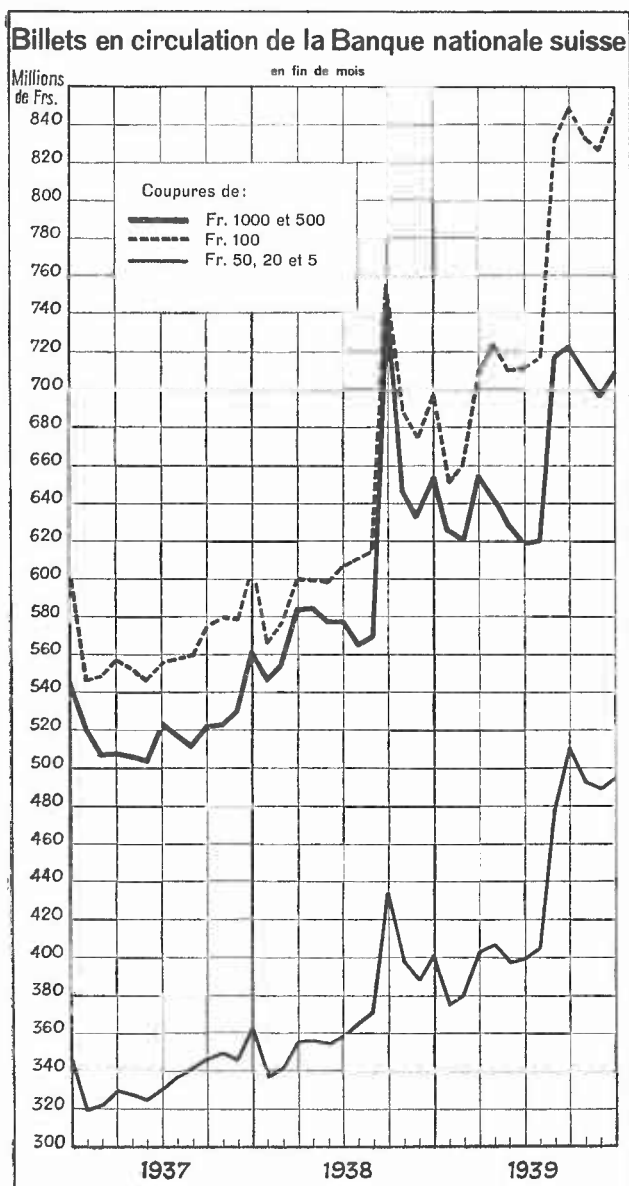
refus de payer d'États, de communes ou d'autres institutions de droit public qui ont fait des commandes. La loi fédérale du 6 avril 1939 assied cette garantie sur une base nouvelle et plus large. De son côté, la Banque nationale a accordé des avances en monnaies étrangères aux maisons d'exportation, dans le dessein de réduire les risques de change. Grâce à la collaboration des banques d'émission avec la Banque des Règlements Internationaux, la Banque nationale a pu obtenir de cet établissement des avances en monnaies étrangères qu'elle a cédées aux exportateurs contre remise d'une couverture appropriée. Comme l'exportateur transformait immédiatement en francs suisses, au cours du jour, le montant du prêt libellé en devises et qu'il se servait, pour rembourser la Banque nationale, de la monnaie étrangère reçue en règlement de sa facture, il évitait le risque de change.

Les moyens financiers dont la Confédération ressent l'impérieux besoin ont éveillé le désir d'utiliser, pour couvrir les frais de mobilisation, le fonds d'égalisation des changes provenant du prétendu bénéfice de réévaluation de l'or. Considérant l'insécurité qui règne dans la situation internationale tant politique que monétaire, la banque d'émission reste persuadée qu'il faut renoncer, jusqu'à nouvel ordre, à dissoudre ce fonds. Les raisons qui ont engagé le Conseil fédéral, lors de la dévaluation, à mettre à la disposition de la Banque nationale la plus-value comptable réalisée à la suite d'une décision des autorités souveraines de l'Etat et à la considérer comme une réserve destinée à soutenir la politique monétaire de la banque d'émission n'ont rien perdu de leur valeur. Toutefois, si les autorités fédérales décidaient de répartir le fonds en question, la Banque nationale demanderait qu'on lui en laissât une partie, comme réserve spéciale destinée à couvrir les risques des opérations monétaires; elle compte cependant que la Confédération prendra à sa charge, dans la proportion où elles dépasseront cette réserve, les pertes résultant de mesures monétaires adoptées par la Suisse et par l'étranger.

L'expérience enseigne que de graves perturbations politiques provoquent de fortes demandes de moyens de paiement. Par exemple, en 1938, à l'époque du conflit entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie, la circulation des billets de la Banque nationale suisse, progressant de 387 millions, a atteint 1 933 millions de francs entre le 7 et le 30 septembre; elle a donc augmenté de 25%; en 1939, lors de l'ouverture des hostilités, elle s'est accrue de 390 millions de francs pour passer à 2 079 millions, accusant ainsi une avance de 23% du 15 août au 2 septembre, jour de la mobilisation générale de l'armée suisse. On ne saurait comparer la situation d'aujourd'hui à celle de 1914; à cette époque-là, il y avait en effet une grande quantité de pièces d'or en circulation et il fallut les remplacer par des billets au début de la guerre.

En 1914, la Banque nationale n'était qu'imparfaitement préparée pour le cas de guerre. Il est vrai qu'à cette époque-là elle n'était que depuis quatre ans en pleine possession du privilège d'émission; d'autre part, elle n'avait qu'une modique couverture métallique qui ne lui permettait pas d'adapter le montant de la circulation fiduciaire aux besoins des affaires dans le sens étendu du terme. Aussi fallut-il restreindre très tôt l'émission de billets de banque et de pièces d'argent. Mais, en 1939, lorsque la guerre éclata, la Banque nationale

était prête; elle possédait de l'or et des devises en suffisance et elle disposait de provisions considérables de billets. C'est pourquoi sa situation ne l'obligea à aucun moment à réduire la mise en circulation de billets de banque. Même dans les journées critiques de la fin d'août et du commencement de septembre, les paiements s'effectuèrent aisément et sans heurts. Il est vrai que quelques banques subirent d'importants retraits de capitaux; mais il leur a suffi, pour se protéger, d'appliquer les restrictions réglementaires concernant le remboursement des fonds placés sur les carnets d'épargne ou sur les livrets de dépôts. Les prélèvements effectués dans les banques cantonales et les grandes banques sur les comptes créanciers, les dépôts en caisse d'épargne et les livrets de dépôts représentaient, en août 1939, le 2,74 % du chiffre total de ces comptes; le pourcentage était de 2,27 % en septembre 1938. A titre de comparaison, mentionnons qu'en ce qui concerne les comptes de chèques postaux, les avoirs des titulaires



de comptes de virements avaient diminué de 10 % approximativement en août par rapport à leur montant global à fin juillet. La clientèle n'a guère recouru au crédit des banques. Le fait que les banques cantonales et les grandes banques ont pu rembourser, pour ainsi dire sans s'adresser à la banque d'émission, quelque 650 millions de francs de dépôts de tiers, entre la fin de l'année 1938 et la fin de novembre 1939, atteste clairement la liquidité des banques suisses.

En demandant des billets lors de la déclaration de guerre, le commerce, l'industrie et les banques voulaient avant tout renforcer leur liquidité. Les particuliers avaient aussi pris la précaution de se munir de billets en prévision d'une mobilisation ou pour acheter des provisions de ménage. Des montants considérables furent absorbés uniquement par la thésaurisation.

Cette année, comme en 1914, le public a thésaurisé des pièces d'argent; aussi la Banque nationale se vit-elle obligée d'émettre des billets de cinq francs le 29 août 1939. L'arrêté du Conseil fédéral du 3 octobre 1921, valable encore aujourd'hui, lui conférait le droit de prendre

cette mesure. Mis en circulation déjà en 1914, le billet de cinq francs a été retiré plus tard pour des raisons d'économie et d'hygiène, mais il n'avait jamais été officiellement rappelé.

Il ressort nettement du graphique ci-contre que, contrairement à ce qui s'est passé en automne 1938, ce sont les billets de 100 francs et au-dessous qu'on a demandés, tandis que les sorties de billets de 1000 et 500 francs n'ont pas été aussi fortes qu'en septembre 1938. Bien qu'elle ait diminué quelque peu, la proportion des grandes coupures dans le chiffre de la circulation fiduciaire indiqué à l'état de situation de la Banque nationale est encore extrêmement élevée; en moyenne annuelle, elle représente, en 1939, le 36,24 % du montant total des billets en circulation; elle en constituait le 37,94 % en 1938 et le 17,10 % en 1929.

La Suisse appartient au groupe des pays dont la circulation fiduciaire accuse le plus grand accroissement en période de tension politique. Le fait s'explique si l'on songe à l'importance de la Suisse comme centre financier international et à l'existence d'avoirs à vue et de dépôts considérables qui, placés dans les banques ou à la poste, servent de fondement aux règlements sans déplacement de numéraire et peuvent être transformés en tout temps en billets de banque.

L'expérience enseigne qu'une fois mis en circulation les billets de banque ne rentrent pas de si tôt. Au point de vue du marché monétaire et du marché des capitaux, la thésaurisation des billets de banque ne joue pour ainsi dire aucun rôle, tant que les banques ont des disponibilités suffisantes pour effectuer leurs opérations de crédit et que les taux d'intérêts sont bas. Mais la déthésaurisation est une nécessité d'ordre économique, lorsqu'on retire des banques ou qu'on ne leur confie pas des capitaux dont l'économie aurait besoin; elle est aussi nécessaire quand la tension qui règne sur les marchés de l'argent et des capitaux enchérit le loyer de l'argent. Tel fut certainement le cas au début de la guerre. C'est pourquoi la rentrée dans les banques des billets qui ne sont pas indispensables aux affaires et leur concentration à la banque d'émission s'imposent dans l'intérêt de la défense de l'économie nationale.

En raison des changements intervenus dans la situation, il n'a pas été nécessaire de renouveler le *Gentlemen's Agreement* que la Banque nationale avait conclu avec les banques, le 15 novembre 1937, en vue de réduire le montant excessif des dépôts étrangers en francs auprès des banques et qui avait été prorogé jusqu'à la fin de 1939. Toutefois la Banque nationale a exprimé le désir que les banques continuent à refuser la garde des billets de banque suisses. Cette mesure est du reste conforme à l'intérêt des banques, puisque la thésaurisation les prive de moyens dont elles ont besoin pour leurs opérations de crédit.

Les tensions politiques qui duraient depuis longtemps n'ont pas laissé d'affecter le marché monétaire suisse. Les engagements à vue de la Banque nationale diminuèrent de plus d'un demi-milliard pendant les cinq premiers mois de l'année et de 350 millions jusqu'à la fin de décembre. Cette régression des avoirs du marché déposés à la banque d'émission a été d'abord en corrélation avec le rappel de capitaux étrangers placés en Suisse, puis avec les retraits de billets effectués en août et, plus tard, avec les demandes de devises

destinées en majeure partie à financer les importations; elle a aussi pour cause le fléchissement que l'évolution défavorable de la balance suisse des revenus a fait subir aux entrées de devises. En vue de souscrire des bons de caisse émis par la Confédération, des banques, qui disposaient d'avoirs considérables à la banque d'émission, ont prélevé sur leurs comptes de virements 120 millions de francs en mai et 200 millions en octobre. A la fin de 1939, les engagements à vue de la Banque nationale s'élevaient encore à 789 millions de francs contre 2 milliards de francs au commencement de 1938. Notons que ces 789 millions, qui représentent plusieurs fois le montant des avoirs en comptes de virements avant 1930, se répartissent très inégalement entre les titulaires.

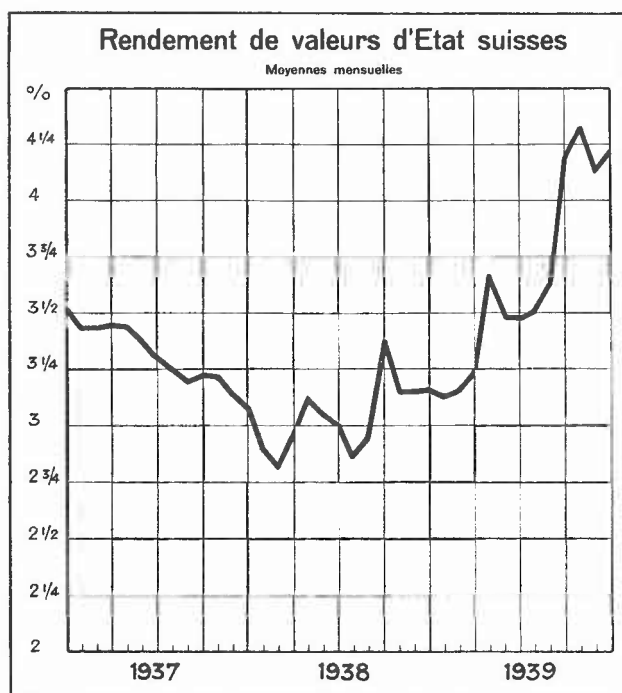
Les retraits considérables effectués par la clientèle n'ont obligé qu'un nombre relativement petit de banques à recourir à la banque d'émission, en faisant réescompter des effets de change ou en sollicitant des avances sur nantissement. A la différence de ce qui s'est produit en 1914, la banque d'émission a pu s'abstenir d'augmenter les crédits d'escompte ou d'atténuer la rigueur des prescriptions appliquées aux effets bancables.

Le portefeuille des effets contient les billets à ordre que la Banque nationale a acceptés à l'escompte en vertu d'une entente avec le Département fédéral de l'économie publique et qui servent à financer la constitution de réserves de marchandises en vue d'assurer l'approvisionnement du pays. Des crédits d'escompte sont ouverts à cet effet à des maisons qui ont conclu avec le Département fédéral de l'économie publique, sur la base de la loi fédérale du 1^{er} avril 1938 tendant à assurer l'approvisionnement du pays en marchandises indispensables, un contrat régissant la constitution de stocks. La Banque nationale a mis son crédit à disposition de ces opérations, parce qu'elle estime que l'importateur tenu de constituer des réserves supplémentaires de marchandises doit pouvoir se procurer, aux conditions les plus favorables, les capitaux nécessaires. Une grande partie des effets destinés au financement de stocks n'a pas été escomptée par la Banque nationale, mais par d'autres banques. Nombre d'importateurs ont pu renforcer leurs réserves par leurs propres moyens.

Le recours des corporations de droit public au crédit de la Banque nationale est resté insignifiant. A la fin de l'année, le portefeuille de la banque d'émission ne contenait pas de bons du Trésor de la Confédération, hormis ceux qui résultent du crédit dont il est question plus haut, ouvert à charge du fonds d'égalisation des changes. Le montant total des crédits que la banque d'émission a accordés à l'économie et à des corporations de droit public, par le réescompte d'effets de change ou l'octroi d'avances sur nantissement, s'élevait à 195 millions de francs à la fin de 1939, soit 6 millions de moins qu'à la fin de 1914. Alors qu'à la fin de 1914 la mise à contribution du crédit de la banque d'émission représentait le 44% du montant de la circulation des billets, elle n'en constituait pas tout à fait le 10% à la fin de 1939.

Le taux d'escompte hors banque applicable au papier de banque et aux effets commerciaux de premier ordre a été maintenu à 1% depuis mars 1937, à la suite d'une entente entre les banques; il est monté à 1¹/₄% en septembre 1939. Si l'on ne peut contester les

avantages que présente une certaine stabilité du taux, il ne faudrait pourtant pas oublier qu'un taux d'escompte privé conventionnel n'est pas un baromètre qui permet de connaître la situation réelle du marché de l'argent à court terme. L'appel au crédit de la banque d'émission en matière d'escompte était trop faible pour qu'on songeât à relever les taux de la Banque nationale. La situation monétaire, elle non plus, ne requérait pas une modification des taux. D'ailleurs, contrairement à ce qui s'est passé en 1914, peu de banques d'émission étrangères ont haussé leurs taux en 1939 et quelques-unes d'entre elles n'ont pris cette mesure qu'à titre temporaire.



Les tensions politiques internationales ont transformé, dès le début de l'année, la physionomie du marché suisse des capitaux. Par suite de ventes considérables de titres suisses, effectuées surtout par des étrangers, le rendement de douze emprunts de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux est monté de 3,07 à 3,78% entre le commencement de janvier et le milieu d'avril. Ensuite les cours se sont légèrement améliorés. Les événements survenus en août et septembre valurent au rendement des titres de premier ordre une augmentation qui dépassa temporairement 1%. C'est sans doute aux efforts déployés par l'économie pour s'assurer

des ressources liquides qu'il faut attribuer l'évolution des taux sur le marché de l'argent à long terme. Du reste le renchérissement du loyer des capitaux est un phénomène d'ordre international.

Le mouvement des taux des bons de caisse montre, lui aussi, avec quelle rapidité des changements peuvent se produire sur le marché monétaire et sur celui des capitaux. Alors qu'en 1938 des banques hésitaient encore à accepter des capitaux offerts en échange de bons de caisse, elles se virent obligées, au cours de l'exercice, de réduire le délai de remboursement et d'élever le taux d'intérêt de ces titres pour enrayer la sortie des fonds placés sous cette forme et se procurer de nouvelles disponibilités. En vertu de l'art. 10, 1^{er} alinéa, de la loi sur les banques, la Banque nationale a dû donner son avis sur 123 élévations du taux de bons de caisse. En examinant les demandes de ce genre, elle doit tenir compte des intérêts économiques du pays et des intérêts légitimes des banques requérantes. Bien que le relèvement du taux ne s'avère pas efficace en toute circonstance, il est bien compréhensible qu'en vue d'assurer leur liquidité et d'effectuer des opérations de crédit, les banques offrent à leurs créanciers des avantages destinés à fixer les fonds qu'elles détiennent ou à en

attirer de nouveaux. Il importe, d'autre part, en raison du fort endettement des corporations de droit public et de l'économie privée, de maintenir le taux à un niveau supportable pour le débiteur. La dette hypothécaire atteint environ 17 milliards de francs. Une hausse du taux hypothécaire implique le danger d'une augmentation des prix des produits agricoles et des loyers. Des taux élevés enchérissent tôt ou tard les frais de production et le coût de la vie. D'ailleurs, même s'il ne saurait être question de maintenir artificiellement les taux, il n'en faut pas moins s'efforcer de leur assurer une stabilité d'assez longue durée tout en tenant compte de la nature économique des fonds prêtés. Sauf quelques rares exceptions, les taux des fonds d'épargne et le taux hypothécaire n'ont pas haussé jusqu'à la fin de 1939. Le niveau du taux hypothécaire dépend de la moyenne du taux bonifié par les banques sur leurs fonds d'emprunt. Il est très difficile en pratique d'empêcher, par des mesures officielles, le relèvement du taux et la dénonciation de crédits hypothécaires.

La lettre de gage a été créée par voie de législation fédérale, en 1930, dans l'intérêt du marché hypothécaire. Ce moyen de financement vise, avant tout, à assurer une certaine stabilité au taux hypothécaire. Au cours de l'exercice, les deux centrales d'émission de lettres de gage ont placé trois emprunts de 57 millions de francs en nominal. A la fin de 1939, le montant total des lettres de gage en circulation atteignait 694 millions de francs. Les prêts sur lettres de gage ne constituent aujourd'hui que le 7% environ de l'ensemble des fonds d'emprunt affectés au financement du crédit hypothécaire. Pour atteindre le but fixé, il faudrait donc poursuivre et intensifier, dans les périodes d'argent bon marché, le placement de lettres de gage.

Le contrôle de l'exportation des capitaux constitue un autre moyen d'influencer le mouvement des taux d'intérêt. Les prescriptions de la loi sur les banques doivent empêcher qu'on n'enlève au marché les disponibilités dont l'économie nationale a besoin. Pendant le premier semestre de 1939, deux emprunts étrangers ont été placés en Suisse; mais, comme ils étaient destinés à la conversion d'anciens emprunts, ils n'ont pas prélevé d'argent frais sur le marché. Au cours de l'exercice, deux actions américaines ont été inscrites à la cote en vertu de l'arrangement relatif à l'admission aux bourses suisses de valeurs étrangères, entré en vigueur le 7 juin 1938. La Banque nationale n'a donné l'autorisation d'introduire un titre étranger à la bourse, autorisation requise par l'art. 5 de l'arrangement précité, qu'à la condition que les banques lui fournissent régulièrement des indications sur le volume des valeurs admises. Elle obtient ainsi des données sur les exportations de capitaux effectuées par l'intermédiaire des bourses. Les participations à des emprunts émis par des Investment Trusts offrent à la Suisse un nouveau moyen d'exporter des capitaux. Si les titres de ce genre sont libellés en francs suisses, en revanche, leur contre-valeur est presque exclusivement investie en valeurs mobilières étrangères. Les banques intéressées donnent à la Banque nationale des renseignements périodiques sur le placement des participations émises par les trusts; de la sorte, elle est au courant des exportations de capitaux opérées sous cette forme.

La bourse subissait l'influence des complications politiques déjà depuis le milieu de l'année 1938. Après des périodes de raffermissement, le plus souvent fort brèves, les cours des actions fléchissaient toujours plus sous l'empire des dispositions qui régnaient dans les principales bourses étrangères. En 1939, à la différence de ce qui s'était produit en 1914, il ne fut pas nécessaire d'envisager la fermeture des bourses, lorsque la guerre éclata. Depuis la fin d'août, l'évolution des cours sur le marché des actions fut variable. A la fin de décembre, le nombre-indice général des actions est de 8% et celui des actions industrielles de 0,2% seulement inférieurs aux niveaux où ils se trouvaient à la fin de juillet. D'une manière générale, la baisse n'a pas pris des proportions extraordinaires; sans doute ce phénomène dépend-il en partie du fait que des positions considérables ont été liquidées déjà avant la guerre. Le nombre-indice général des actions est de 20% environ inférieur au niveau qu'il avait atteint à la fin de 1938. Les reculs de cours des actions sont, eux aussi, en relation avec les ventes de titres suisses effectuées par des étrangers.

Au cours de l'exercice, les prescriptions régissant l'établissement du bilan ont été complétées à plus d'un égard. Se fondant sur l'art. 667, al. 3, du Code révisé des obligations, le Conseil fédéral a pris, en date du 21 novembre 1939, un arrêté sur l'estimation des papiers-valeurs au bilan des sociétés suisses d'assurance sur la vie. Dorénavant ces sociétés peuvent, sous certaines réserves, faire figurer au bilan, à la valeur mathématique et sans égard au cours de la bourse ni au prix d'acquisition, les papiers-valeurs à intérêt fixe, à l'exclusion des titres hypothécaires. En outre, la loi fédérale du 21 septembre 1939 sur le livre de la dette de la Confédération contient des dispositions particulières relatives au bilan. Le caractère de placements permanents inhérent aux créances inscrites a engagé le législateur à permettre que les créances de cette nature soient évaluées indépendamment de leur cours à la bourse. Elles ne peuvent être estimées la première fois au-dessus du prix d'acquisition. Si le prix d'acquisition est plus élevé que la valeur de remboursement, la différence devra être amortie au moins par annuités identiques jusqu'à l'échéance. S'il est inférieur, la différence peut, tout au plus, être répartie sur le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance. Enfin, le 27 décembre 1939, le Conseil fédéral a créé, en vertu de l'art. 5 des dispositions finales et transitoires du Code des obligations, des facilités concernant l'estimation des obligations, des lettres de gage et des participations permanentes. Les intéressés ne sont autorisés à en faire usage que pour dresser les bilans des exercices 1939 et 1939/40.

Les accords de prorogation des crédits à court terme conclus entre les débiteurs allemands et les banques étrangères créancières ont été simplifiés, à partir du 1^{er} juin 1939, en ce sens que les crédits commerciaux, les crédits ouverts à des corporations de droit public allemandes et les créances sur des débiteurs domiciliés en Autriche et dans les pays sudètes sont compris dans un seul et unique accord, l'«Accord de 1939 relatif aux crédits à l'Allemagne», valable jusqu'au 31 mai 1940. Cet accord ayant été dénoncé, au début de la guerre, par les créanciers américains et anglais, il en résulta qu'il fut abrogé, le 4 septembre, pour tous les adhérents.

Mais, depuis lors, l'Allemagne, d'une part, et les comités représentant les banques suisses, hollandaises, belges et américaines, d'autre part, sont convenus de le maintenir en vigueur sans lui avoir apporté des modifications essentielles.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans le dernier rapport, le volume des créances suisses soumises aux accords de prorogation a enregistré une augmentation passagère (50 millions de francs) par suite de l'inclusion dans ces accords des crédits ouverts à des débiteurs domiciliés en Autriche. A cette somme vient s'ajouter le montant des crédits ouverts à des débiteurs établis dans les pays sudètes, soit 11 millions de francs. Malgré ces augmentations, le montant total des crédits qui s'élevaient à quelque 240 millions de francs au début de 1938 est descendu à 202 millions le 31 décembre 1939. Les effets de l'ouverture des hostilités sur le trafic touristique en Allemagne ont grandement restreint la possibilité de réduire, par la liquidation de marks enregistrés, les crédits afférents aux accords de prorogation.

L'accord de prorogation avec la Hongrie a été prolongé sans modification pour une année, soit jusqu'au 15 juillet 1940.

Après le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, il a été possible de conclure un arrangement applicable aux banques de la région frontière. Il permet aux banques dont le siège se trouve dans le voisinage de la frontière austro-suisse de recouvrer leurs créances sans pertes, par l'intermédiaire du clearing, pour un montant égal aux avoirs autrichiens déposés chez elles et remboursables en Autriche. Grâce à cet arrangement, que la Banque nationale a été chargée de négocier et d'appliquer, des créances s'élevant à 10,2 millions de francs ont pu être rapatriées pour le plus grand bien de nombre de banques locales.

II. Comptes annuels.

1. Bilan arrêté au 31 décembre 1939.
2. Compte de profits et pertes pour 1939.

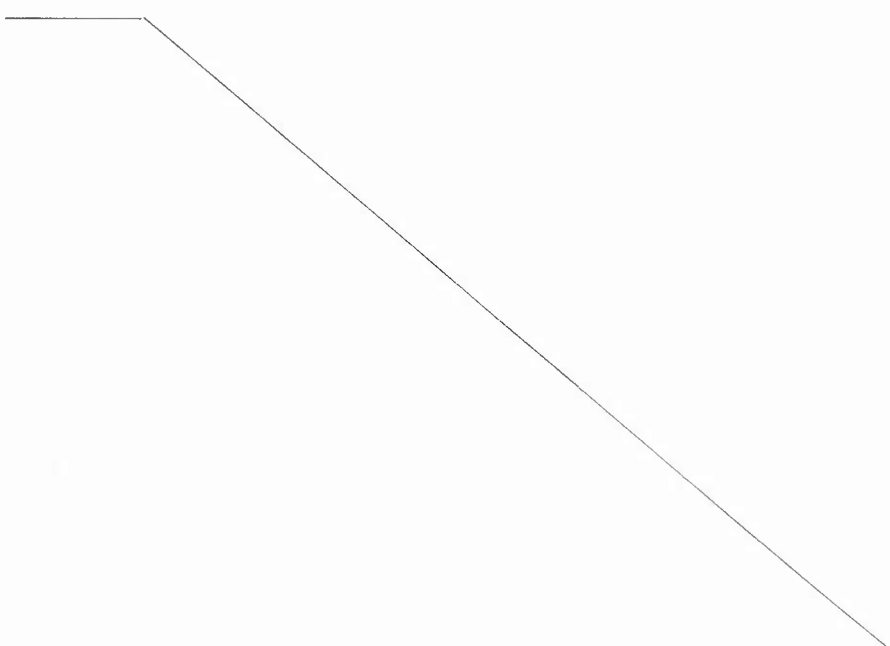
Actif.

I. Bilan arrêté

		fr.	cts
Caisse			
Or, en Suisse et à l'étranger	fr.	2 261 609 721. —	
Autres valeurs en caisse	>	4 395 448. 12	12
		<u>2 266 005 169</u>	
Différences d'estimation de l'or		10 675 721	20
Devises			
pouvant servir de couverture	fr.	359 925 300. 50	
autres	>	1 754 713. 15	65
		<u>361 680 013</u>	
Portefeuille suisse			
Effets sur la Suisse	fr.	46 300 570. 13	
Rescriptions	>	46 400 000. —	
Obligations escomptées	>	5 649 896. 80	93
		<u>98 350 466</u>	
Effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse		6 850 000	—
Avances sur nantissement			
dénonçables à 10 jours	fr.	87 087 527. 12	
autres	>	2 500 264. 40	52
		<u>89 587 791</u>	
Effets à l'encaissement		2 113 174	66
Correspondants en Suisse		16 631 075	84
Chèques postaux		2 260 231	87
Débiteurs divers		4 798 347	55
Fonds publics		80 922 761	—
Intérêts courus sur titres		308 728	10
Coupons		156 517	30
Bâtiments de la Banque		3 000 000	—
Mobilier		1	—
Actifs du fonds d'égalisation des changes		533 469 058	15
Capital social non versé		25 000 000	—
		<u>3 501 809 057</u>	<u>89</u>

au 31 décembre 1939.

Passif.

	fr.	cts
Billets en circulation	2 049 852 945	—
Comptes de virements	686 722 380	90
Administrations fédérales	10 923 612	22
Déposants	32 036 967	65
Clearing avec l'étranger	67 813 634	53
Créanciers divers	46 829 700	01
Mandats généraux et chèques en circulation	2 611 518	43
Réescompte	282 488	60
Dividendes impayés	13 632	40
Capital social	50 000 000	—
Fonds de réserve	14 000 000	—
Provision pour confection des billets de banque	1 000 000	—
Provision pour risques non assurés	1 000 000	—
Fonds d'égalisation des changes	533 469 058	15
Bénéfice net	5 253 120	—
		
	3 501 809 057	89

Doit.

	fr.	cts
Frais généraux et d'administration		
autorités et personnel de la Banque fr. 3 123 260. 53		
frais de bureau, etc. > 362 363. 85		
mesures en prévision de guerre et divers > 278 494. 38	3 764 118	76
Frais de confection des billets de banque	946 046	40
Intérêts aux comptes de dépôts	146 487	05
Amortissements sur le mobilier	38 048	35
Bénéfice net	5 253 120	—
	10 147 820	56

profits et pertes.

31 décembre 1939.

Avoir.

		fr.	cts
Escompte et commissions sur effets à l'encaissement			
Escompte sur effets suisses	fr.	322 889. 81	
> > rescriptions	>	691 986. 75	
> > obligations	>	41 020. 85	
Escompte total du portefeuille suisse	fr.	1 055 897. 41	
Escompte sur effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse	>	82 406. 25	
Commissions sur effets à l'encaissement	>	14 920. 74	
		1 153 224	40
Produit des avances sur nantissement		894 768	01
Produit des opérations en or et en devises		4 856 700	02
Produit des fonds publics appartenant à la Banque		2 510 849	35
Intérêts			
Correspondants en Suisse	fr.	55 427. 46	
Chèques postaux	>	4 023. 10	
		59 450	56
Commissions			
sur achat et vente de titres pour compte de tiers	fr.	83 897. 44	
> souscriptions	>	9 001. —	
> coupons	>	58 318. 74	
Droits de garde, location de coffres-forts	>	323 438. 65	
		474 655	83
Divers			
Produit net des bâtiments de la Banque	fr.	101 951. 15	
Divers	>	96 221. 24	
		198 172	39
		10 147 820	56

III. Détail des comptes annuels.

Actif du bilan.

1. Encaisse.

Solde en caisse au 31 décembre 1938, y compris l'or à l'étranger	fr.	3 848 024 184. 84
Entrées au cours de l'année 1939	fr.	4 681 658 407. 67
Sorties » » » » »	»	<u>5 189 130 138. 39</u>
mouvement de caisse	fr.	9 870 788 546. 06
excédent des sorties	»	<u>507 471 730. 72</u>

Solde en caisse au 31 décembre 1939 fr. 3 340 552 454. 12

Dans ce montant sont compris les propres billets se trouvant dans les caisses de la Banque.

Détail de l'encaisse au 31 décembre 1939 :

lingots d'or	fr.	2 046 860 286. 90
monnaies d'or au poids	»	214 749 434. 10
monnaies divisionnaires	»	4 383 136. 09
divers	»	<u>12 312. 03</u>
Total suivant bilan		fr. 2 266 005 169. 12
plus nos propres billets en caisse	»	<u>1 074 547 285. —</u>
Total		<u>fr. 3 340 552 454. 12</u>

L'or du fonds d'égalisation des changes n'est pas compris dans le montant du solde en caisse.

L'or est porté en compte à raison de 215 milligrammes d'or fin pour un franc, sous déduction des frais de frappe et des tolérances de poids, ce qui correspond à fr. 4 639. 13 le kilogramme d'or fin.

2. Différences d'estimation de l'or.

Le montant au 31 décembre 1939 de fr. 10 675 721. 20
correspond à la différence, sur l'or acquis depuis la dévaluation, entre le prix d'achat de fr. 4 869. 80 et la valeur comptable de fr. 4 639. 13 le kilogramme de fin (compte tenu des tolérances de titre pour les monnaies d'or).

3. Devises.

(Devises et correspondants à l'étranger)

Montant au 31 décembre 1938	fr.	279 704 368. —
Entrées en 1939	>	<u>2 715 040 886. 13</u>
	fr.	2 994 745 254. 13
Sorties en 1939	>	<u>2 633 065 240. 48</u>
Montant au 31 décembre 1939	fr.	<u>361 680 013. 65</u>

4. Escompte.

Effets sur la Suisse.

	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u>
En portefeuille au 31 décembre 1938	637	fr. 52 528 369. 71
Escompté au cours de l'année 1939	8 359	> <u>106 300 973. 61</u>
	8 996	fr. 158 829 343. 32
Encaissé au cours de l'année 1939	7 426	> <u>112 528 773. 19</u>
En portefeuille au 31 décembre 1939	<u>1 570</u>	<u>fr. 46 300 570. 13</u>

Rescriptions.

	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u>
Rescriptions en portefeuille au 31 décembre 1938:		
Confédération		fr. 100 000 000. —
cantons	53	> <u>1 500 000. —</u>
		fr. 101 500 000. —
Rescriptions escomptées au cours de l'année 1939	276	> <u>449 800 000. —</u>
	329	fr. 551 300 000. —
Rescriptions encaissées au cours de l'année 1939	302	> <u>504 900 000. —</u>
Rescriptions en portefeuille au 31 décembre 1939:		
Confédération		fr. —. —
cantons	27	> <u>46 400 000. —</u>
		<u>fr. 46 400 000. —</u>

Les bons du Trésor de la Confédération et des cantons, escomptés conformément à l'art. 4 de la disposition complétant la Constitution fédérale, du 6 avril 1939, pour le compte du fonds d'égalisation des changes, ne sont pas compris dans ce chiffre.

Obligations.

	<u>Nombre</u>		<u>Montant</u>
En portefeuille au 31 décembre 1938	731	fr.	1 048 757. 80
Escompté au cours de l'année 1939	<u>6 445</u>	>	<u>19 739 321. 30</u>
	7 176	fr.	20 788 079. 10
Encaissé au cours de l'année 1939	<u>5 239</u>	>	<u>15 138 182. 30</u>
En portefeuille au 31 décembre 1939	<u>1 937</u>	fr.	<u>5 649 896. 80</u>

5. Escompte des effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse.

	<u>Nombre</u>		<u>Montant</u>
Montant au 31 décembre 1938.....	34	fr.	3 850 000. —
Escompté au cours de l'année 1939	<u>177</u>	>	<u>41 400 000. —</u>
	211	fr.	45 250 000. —
Encaissé au cours de l'année 1939.....	<u>183</u>	>	<u>38 400 000. —</u>
Montant au 31 décembre 1939	<u>28</u>	fr.	<u>6 850 000. —</u>

6. Avances sur nantissement.

Montant des avances au 31 décembre 1938	fr.	21 853 017. 47
Avances consenties durant l'année 1939.....	>	<u>277 177 539. 67</u>
	fr.	299 030 557. 14
Avances remboursées durant l'année 1939.....	>	<u>209 442 765. 62</u>
Montant des avances au 31 décembre 1939.....	fr.	<u>89 587 791. 52</u>

Le nombre des comptes d'avances sur nantissement s'élevait le 31 décembre 1939 à 1 494.

Le montant des obligations de la Confédération, des cantons et des communes, ainsi que des banques qui jouissent de la garantie cantonale, remises en nantissement représentait le 31 décembre 1939 le 82,6 % de la somme totale des gages.

7. Encaissement.

La Banque a reçu à l'encaissement au cours de l'année 1939 :

44 011 chèques et effets pour	fr.	237 960 941. 46	sur des maisons faisant partie d'une chambre de compensation,
<u>30 511</u> > > > >		<u>69 530 244. 01</u>	sur d'autres tirés
<u>74 522</u> chèques et effets pour	fr.	<u>307 491 185. 47</u>	au total, y compris
8 988 chèques et effets pour	fr.	65 127 655. 05	reçus en couverture de correspondants en Suisse.

8. Comptes des correspondants en Suisse.

(Voir annexe N° 3)

Avoir de la Banque au 31 décembre 1938	fr.	9 608 879. 51
En 1939, de la part des correspondants, la Banque a été		
créditée de	fr.	1 226 527 570. 01
débitée de	>	<u>1 219 505 373. 68</u>
mouvement total	fr.	2 446 032 943. 69
excédent des crédits	>	<u>7 022 196. 33</u>
Avoir de la Banque au 31 décembre 1939	fr.	<u>16 631 075. 84</u>

Au 31 décembre 1939, le réseau des correspondants de la Banque s'étendait à 301 places bancables et 110 places auxiliaires. Le nombre des mandats de correspondants s'élevait à 375.

9. Comptes de chèques postaux.

Les comptes de chèques postaux de la Banque ont présenté, au cours de l'exercice, le mouvement suivant:

Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1938	fr.	1 476 091. 05
En 1939, les comptes de chèques postaux ont été		
crédités de	fr.	3 990 346 092. 42
débités de	>	<u>3 989 561 951. 60</u>
mouvement total	fr.	7 979 908 044. 02
excédent des crédits	>	<u>784 140. 82</u>
Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1939	fr.	<u>2 260 231. 87</u>

Le mouvement total entre les comptes des clients de la Banque et les comptes de chèques postaux a atteint durant l'année les montants suivants:

	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u>
Virements de la Banque nationale à l'Administration des postes .	99 914	fr. 431 669 199. 17
Virements de l'Administration des postes à la Banque nationale .	<u>94 815</u>	<u>> 2 245 497 671. 52</u>
Total	<u>194 729</u>	<u>fr. 2 677 166 870. 69</u>

Les bureaux de chèques postaux sont autorisés à délivrer aux porteurs de chèques postaux, au lieu d'espèces, des chèques tirés sur la Banque nationale et destinés à être crédités en compte de virements auprès de la Banque nationale.

	<u>Nombre</u> <u>de chèques</u>	<u>Montant</u>
25 bureaux de chèques postaux ont délivré en 1939	<u>4 822</u>	<u>fr. 74 841 229. 59</u>

10. Fonds publics appartenant à la Banque.

Titres en portefeuille au 31 décembre 1938	fr.	90 945 381. —
Au cours de l'année 1939, le compte a été débité de	>	54 229 675. 20
	fr.	145 175 056. 20
crédité de	>	64 252 295. 20
Valeur des fonds publics au 31 décembre 1939 selon inventaire ci-après....	fr.	80 922 761. —

Les amortissements sur les fonds publics appartenant à la Banque ont été imputés sur les réserves latentes.

Inventaire des fonds publics appartenant à la Banque au 31 décembre 1939.

<u>Catégorie</u>	<u>Rembourse-</u> <u>ment</u>	<u>Montant nominal</u>	<u>Cours</u>	<u>Valeur d'inventaire</u>
4½% Emprunt fédéral 1926	1941	fr. 1 169 000. —	100%	fr. 1 169 000. —
4½% > > 1927	1942	> 1 041 500. —	100%	> 1 041 500. —
3½% > > 1932/33	1933/62	> 13 211 000. —	89%	> 11 757 790. —
3 % > de défense nationale 1936	1940/49	> 1 012 000. —	94%	> 951 280. —
3½% Emprunt fédéral 1937	1952	> 970 000. —	90%	> 873 000. —
4 % Bons de caisse de la Confédération .. 1935	1941	> 102 000. —	100%	> 102 000. —
4½% Chemins de fer fédéraux... 1928	1944	> 80 000. —	100%	> 80 000. —
4 % > ... 1933	1943	> 224 000. —	100%	> 224 000. —
3½% > ... 1935	1936/60	> 481 000. —	89%	> 428 090. —
3 % > ... 1938	1949/73	> 22 045 000. —	78%	> 17 195 100. —
Rescriptions des Chemins de fer fédéraux en lieu et place d'obligations de l'emprunt 3% 1938.....		> 45 000 000. —	78%	> 35 100 000. —
3½% Bons de caisse des Chemins de fer fédéraux 1935	1941	> 11 000 000. —	100%	> 11 000 000. —
Obligations de banques cantonales	1940 et 1945	> 1 001 000. —	100%	> 1 001 000. —
Divers				1. —
			Total	fr. 80 922 761. —

II. Immeubles et mobilier de la Banque.

Immeubles.

Au 31 décembre 1939, la valeur en compte des bâtiments atteignait, comme l'année précédente.....	fr.	3 000 000. —
Les loyers encaissés s'élevaient à	fr.	295 210. —
moins dépenses pour entretien des immeubles, éclairage, chauffage, nettoyage et garde des locaux	>	193 258. 85
Produit net	fr.	<u>101 951. 15</u>

Mobilier.

Le mobilier figurait dans les livres au 31 décembre 1938 pour une valeur de	fr.	1. —
Les achats faits en 1939 pour le montant de	>	38 048. 35
ont été entièrement amortis.		
Le solde au 31 décembre 1939 est ramené à	>	1. —

Passif du bilan.

12. Emission et couverture des billets.

Circulation des billets.

(Voir annexe N° 2)

La circulation des billets de la Banque nationale (y compris les billets non rentrés des anciennes banques d'émission) se montait:

au 31 décembre 1938	à	fr.	1 751 017 685
au 31 décembre 1939	>	>	2 049 852 945
		Augmentation	<u>fr. 298 835 260</u>

La circulation des billets s'est élevée en moyenne à fr. 1 802 341 000; elle a atteint au maximum (le 30 septembre) fr. 2 082 303 595 et au minimum (le 18 février) fr. 1 596 286 465.

Durant l'exercice, la Banque a retiré pour les détruire 1 955 704 billets détériorés d'une valeur nominale de fr. 73 550 000, qui ont été remplacés par des coupures neuves.

Montants des billets de la Banque nationale rappelés et non rentrés le 31 décembre 1939:

billets intérimaires de 50, 100, 500 et 1000 francs portant, dans l'angle droit supérieur, la rosace rouge et la croix fédérale et datés du 1 ^{er} février 1907 (expiration du délai de remboursement: 30 juin 1945)				fr.	621 750
billets de 100 francs portant comme vignette au recto la tête de Guillaume Tell, séries 1 A—1 E et 2 A—2 K (expiration du délai de remboursement: 30 juin 1945) >					428 600
billets de 20 francs portant une tête de femme dans la vignette du recto, séries 1 A—10 W (expiration du délai de remboursement: 31 décembre 1955)				>	<u>2 794 900</u>
				Total	<u>fr. 3 845 250</u>

Le montant des billets non rentrés des anciennes banques d'émission

s'élevait le 31 décembre 1939

à	fr.	1 254 000
---	-----	-----------

Conformément à l'art. 80 de la loi sur la Banque du 7 avril 1921, la Banque nationale est tenue de rembourser ces billets jusqu'au 20 juin 1940.

Couverture des billets.

La couverture totale de la circulation des billets s'est élevée au 31 décembre 1939 :

or	fr. 2 261 609 721	
autres actifs pouvant servir de couverture des billets :		
devises (dollars)	fr. 359 925 301	
portefeuille suisse	» 98 350 467	
effets de la Caisse de prêts de la Confédération		
suisse	» 6 850 000	
avances sur nantissement	» 87 087 527	» 552 213 295
Couverture totale des billets	fr. 2 813 823 016	
Circulation des billets	» 2 049 852 945	
La couverture supplémentaire a donc atteint	fr. <u>763 970 071</u>	

La couverture-or exprimée en pour-cent de la circulation des billets s'est élevée au maximum à 179,14⁰/₀ (le 23 janvier), au minimum à 110,33⁰/₀ (le 31 décembre). La couverture-or exprimée en pour-cent de la circulation des billets et des autres engagements à vue a atteint au maximum 86,82⁰/₀ (le 7 juin), au minimum 79,66⁰/₀ (le 31 décembre).

Les prescriptions de l'art. 19 de la loi sur la Banque relatives à la couverture métallique minimum des billets en circulation ont été observées durant tout l'exercice.

13. Service des virements.

(Voir annexe N° 4)

Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1938 ..	fr. 1 592 641 026. 18
En 1939, les écritures se sont élevées :	
au crédit	à fr. 20 253 355 583. 46
au débit	» » <u>21 159 274 228. 74</u>
mouvement total	fr. 41 412 629 812. 20
excédent des écritures au débit	» <u>905 918 645. 28</u>
Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1939	fr. <u>686 722 380. 90</u>

De ce montant, fr. 7 857 950. — étaient dénonçables à 10 jours (avoirs minima).

Le montant des avoirs en comptes de virements a atteint au maximum (le 23 janvier) fr. 1 696 580 734 et au minimum (le 27 décembre) fr. 679 901 328; il s'est élevé en moyenne à fr. 1 093 178 000.

Le 93,32 % du mouvement total des comptes de virements pour 1939 a pu être réglé par simples écritures, sans mouvement d'espèces.

Le nombre des comptes de virements atteignait le 31 décembre 1938 1 394
Il s'élevait le 31 décembre 1939 à 1 426

14. Comptes des administrations fédérales.

Service des versements et paiements.

(Voir annexe N° 5)

Le montant des avoirs des administrations fédérales

s'élevait le 31 décembre 1938..... à fr. 8 221 375. 56

En 1939, les écritures au crédit se sont élevées à... fr. 5 588 994 632. 70

les écritures au débit se sont élevées à > 5 586 292 396. 04

mouvement total de ces comptes fr. 11 175 287 028. 74

excédent des écritures au crédit > 2 702 236. 66

Montant au 31 décembre 1939 fr. 10 923 612. 22

Le mouvement total se répartit comme suit:

	<u>Crédits</u>	<u>Débits</u>
Caisse d'Etat fédérale	fr. 1 942 338 215. 03	fr. 1 938 655 232. 51
Administration fédérale des postes	> 2 642 325 501. 38	> 2 642 333 358. 08
Chemins de fer fédéraux	> 659 561 320. 08	> 662 320 990. 55
Autres administrations	> 344 769 596. 21	> 342 982 814. 90
Total	<u>fr. 5 588 994 632. 70</u>	<u>fr. 5 586 292 396. 04</u>

En dehors des comptoirs de la Banque, d'autres établissements de banque s'occupent, en qualité de correspondants de la Banque nationale, du service des versements et paiements avec les administrations fédérales. Ce service est assuré

avec l'Administration fédérale des postes sur 297 places par 348 correspondants

> les Chemins de fer fédéraux > 167 > > 169 >

> l'Administration des douanes suisses > 13 > > 13 >

Gestion de titres.

Au 31 décembre 1939, la Banque avait en dépôt pour la garde et la gestion:

des titres remis par la Confédération pour	fr.	859 086 239. —
» » » » les Chemins de fer fédéraux pour	»	<u>149 185 100. —</u>
	Total	<u>fr. 1 008 271 339. —</u>

Dans ces chiffres sont comprises les obligations de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux déposées contre certificats nominatifs auprès de la Caisse d'Etat fédérale et de la Caisse principale des Chemins de fer fédéraux, conservées et gérées par la Banque pour compte de ces administrations. Il a été payé aux porteurs de certificats de ce genre, au cours de l'année 1939,

pour 1 778 titres remboursables	fr.	2 130 284. —
» 499 967 coupons	»	<u>14 332 575. 15</u>
	Total	<u>fr. 16 462 859. 15</u>

Tout le service des versements et paiements avec les administrations fédérales, ainsi que la garde et la gestion des valeurs appartenant à la Confédération ou placées sous son administration sont assurés sans frais par la Banque nationale, conformément à l'art. 15, chiffre 2, de la loi sur la Banque.

Paiement de titres et coupons.

Fonctionnant comme domicile de paiement, la Banque a payé, en 1939, pour le compte de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux, les titres remboursables et coupons échus suivants:

	<u>Nombre</u>		<u>Montant</u>
titres remboursables	6 717	fr.	6 874 476. —
coupons	<u>1 214 182</u>	»	<u>34 271 597. 85</u>
	Total		<u>fr. 41 146 073. 85</u>

Livre de la dette de la Confédération.

La loi fédérale sur le livre de la dette de la Confédération, du 21 septembre 1939, est entrée en vigueur le 30 décembre 1939. Conformément à l'art. 10 de cette loi, la Banque nationale suisse est chargée de tenir le livre de la dette (administration du livre de la dette). Elle exerce cette fonction au nom et en qualité de mandataire de la Confédération.

En vertu de l'art. 38 de l'ordonnance d'exécution, les créances inscrites provenant de l'emprunt de défense nationale 3 % 1936 et de l'emprunt des Chemins de fer fédéraux 3 % 1938 sont soumises aux dispositions de la loi et de l'ordonnance.

Le montant total des créances inscrites dans les anciens livres de la dette des deux emprunts précités s'élevait

au 31 décembre 1938 à.....	fr.	143 000 000
----------------------------	-----	-------------

Le montant total des créances inscrites dans le nouveau livre de la dette de la Confédération atteignait

au 31 décembre 1939	»	219 745 000
---------------------------	---	-------------

Etaient inscrites dans le livre de la dette

au 31 décembre 1938 325 créances,

au 31 décembre 1939 435 créances.

En 1939, 27 créances inscrites ont été transférées à des tiers

pour un montant total de.....	»	48 039 000
-------------------------------	---	------------

En 1939, les intérêts bonifiés aux créances inscrites concernent 345 bordereaux

et s'élèvent à	»	4 290 000
----------------------	---	-----------

15. Comptes de dépôts.

Solde des comptes de dépôts au 31 décembre 1938	fr.	31 186 825. 21
---	-----	----------------

En 1939, les écritures se sont élevées:

au crédit à	fr.	295 091 093. 99
-------------------	-----	-----------------

au débit »	»	294 240 951. 55
------------------	---	-----------------

mouvement total	fr.	589 332 045. 54
-----------------------	-----	-----------------

excédent des écritures au crédit	»	850 142. 44
--	---	-------------

Montant au 31 décembre 1939	fr.	<u>32 036 967. 65</u>
-----------------------------------	-----	-----------------------

16. Clearing avec l'étranger.

Etaiant en vigueur à la fin de l'année les accords de clearing ou de compensation passés avec l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie, la Roumanie, la Yougoslavie, la Turquie, la Grèce, la Pologne, l'Espagne, la Bulgarie et le Chili.

La Banque nationale est chargée d'effectuer les versements et les paiements découlant de ces accords en Suisse et avec les banques d'émission et les offices de compensation étrangers. Ces opérations figurent au compte de clearing avec l'étranger qui se présente comme suit en 1939 :

Montant au 31 décembre 1938.....	fr.	39 939 349. 54
Versements	»	<u>1 966 573 370. 19</u>
	fr.	2 006 512 719. 73
Paiements	»	<u>1 938 699 085. 20</u>
Montant au 31 décembre 1939.....	fr.	<u>67 813 634. 53</u>

17. Mandats généraux et chèques.

	<u>Nombre</u>		<u>Montant</u>
Tirages sur la Banque, en circulation au 31 décembre 1938.....	647	fr.	1 691 813. 30
Tirages émis en 1939 par nos établissements et par nos clients et qui n'ont pas été compensés par le débit des comptes de virements	18 562	»	<u>181 879 602. 52</u>
	19 209	fr.	183 571 415. 82
Ont été payés en 1939	18 052	»	<u>180 959 897. 39</u>
Restaient en circulation au 31 décembre 1939	<u>1 157</u>	fr.	<u>2 611 518. 43</u>

18. Fonds propres de la Banque.

Capital social.

Le capital social de fr. 50 000 000.—, divisé en 100 000 actions de fr. 500.— chacune dont 50 % versés, soit fr. 250.— par action, est resté sans changement.

Le Comité de banque a approuvé, durant l'année, le transfert de 1 965 actions au nom de nouveaux propriétaires.

Suivant les inscriptions au registre des actionnaires, le capital social se trouvait réparti au 31 décembre 1939 entre:

2 418 actionnaires possédant chacun	1 action	
2 416 » » » 	2 actions	
1 660 » » » de	3 à 5	»
640 » » » »	6 à 10	»
433 » » » »	11 à 25	»
162 » » » »	26 à 50	»
57 » » » »	51 à 100	»
20 » » » »	101 à 200	»
12 » » » 	plus de 200	»
<hr/>		
7 818 actionnaires particuliers possédant ensemble	46 109 actions	
23 cantons et demi-cantons » »	38 236	»
27 banques cantonales » »	15 655	»
<hr/>		
<u>7 868 actionnaires possédant ensemble</u>	<u>100 000 actions</u>	

Le 53,89 % du capital social appartient aux cantons et aux banques cantonales et le 46,11 % à des actionnaires particuliers. A l'Assemblée générale des actionnaires, un actionnaire particulier ne peut disposer de plus de cent voix pour ses propres actions et celles qu'il représente (art. 37 de la loi sur la Banque nationale).

Fonds de réserve.

Par suite de la décision de l'Assemblée générale du 11 mars 1939, le fonds de réserve s'élève à fr. 14 000 000

Conformément aux prescriptions de l'art. 28, 1^{er} alinéa, de la loi sur la Banque nationale, le 10 % du bénéfice net accusé par le compte de profits et pertes, au maximum 2 % du capital effectivement versé, est attribué au fonds de réserve » 500 000

Après attribution de fr. 500 000 prélevés sur le bénéfice net de l'exercice 1939, le fonds de réserve s'élèvera à..... fr. 14 500 000

19. Fonds d'égalisation des changes.

Solde au 31 décembre 1938	fr. 538 583 653. 40
En 1939, le compte a été	
débité	
pour tolérances de titres et de poids des monnaies	
d'or dont il n'avait pas été tenu compte en rééva-	
luant l'encaisse-or au moment de la dévaluation	
du 27 septembre 1936 de	fr. 2 584 059. 35
pour frais de transport d'or de	> 2 614 915. 55
	> 5 198 974. 90
	<hr/>
	fr. 533 384 678. 50
crédité	
d'intérêts sur placements de	> 84 379. 65
	<hr/>
Solde au 31 décembre 1939	<u>fr. 533 469 058. 15</u>

Compte de profits et pertes.

20. Résultat des opérations de la Banque.

Les recettes de la Banque durant l'année 1939 se décomposent comme suit :

Escompte et commissions sur effets à l'encaissement	fr.	1 153 224. 40
Produit des avances sur nantissement	>	894 768. 01
Produit des opérations en or et en devises	>	4 856 700. 02
Produit des fonds publics appartenant à la Banque	>	2 510 849. 35
Intérêts des comptes des correspondants en Suisse et des comptes de chèques postaux	>	59 450. 56
Commissions	>	474 655. 83
Divers	>	198 172. 39
Total	fr.	10 147 820. 56
moins: intérêts aux comptes de dépôts	>	146 487. 05
Bénéfice brut	fr.	10 001 333. 51

A déduire du bénéfice brut :

Frais généraux et d'administration	fr.	3 764 118. 76
Frais de confection des billets de banque	>	946 046. 40
Amortissements sur le mobilier	>	38 048. 35
Bénéfice net	fr.	5 253 120. —

Conformément à l'art. 28 de la loi sur la Banque nationale, le bénéfice de
accusé par le compte de profits et pertes doit être réparti ainsi qu'il suit:
il est fait en faveur du fonds de réserve un premier prélèvement de 2% du
capital effectivement versé

	>	500 000. —
--	---	------------

le solde restant à la disposition de l'Assemblée générale des actionnaires, soit
est affecté:

a) au paiement d'un dividende de 5% sur le capital effectivement versé, soit	fr.	1 250 000. —
b) au paiement d'un superdividende de 1% sur le capital effectivement versé, soit	>	250 000. —
1 500 000. —	>	1 500 000. —

l'excédent de

	fr.	3 253 120. —
--	-----	--------------

est à verser à la Caisse d'Etat fédérale selon l'art. 28, 4^e et 5^e alinéas, de la loi sur la Banque.

Le superdividende de 1% doit être distribué tant que la Banque nationale verse aux cantons l'indemnité prévue à l'art. 28, 4^e alinéa, chiffre 1, de la loi sur la Banque.

Résolutions.

Nous fondant sur l'exposé ci-dessus, nous avons l'honneur de proposer les résolutions suivantes :

1) L'Assemblée approuve le présent rapport ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1939, et donne décharge à l'administration de la Banque de sa gestion pendant l'exercice écoulé.

2) La somme disponible, soit fr. 4 753 120. —, sera répartie comme suit :

fr. 1 250 000. — paiement d'un dividende ordinaire de 5 %,

» 250 000. — » » superdividende de 1 %,

» 3 253 120. — à verser à la Caisse d'Etat fédérale.

fr. 4 753 120. —

Nous ne voudrions pas terminer ce rapport sans exprimer nos sentiments de gratitude au Chef du Département fédéral des finances et des douanes, Monsieur le conseiller fédéral Dr E. Wetter, pour le vif intérêt et le concours éclairé qu'il n'a cessé de prêter à la banque d'émission au cours de l'exercice écoulé, si riche en événements. Nous remercions aussi nos correspondants, de même que les banques, les commerçants, les industriels et les agriculteurs de leur précieuse collaboration. Les bons services que nous ont rendus nos fonctionnaires et employés méritent également nos remerciements et notre reconnaissance.

Zurich, le 12 janvier 1940.

Au nom de la Direction générale de la Banque Nationale Suisse :

Le président,

Weber.

Le secrétaire général,

Mosimann.

Le Comité de banque de la Banque Nationale Suisse

a pris connaissance, dans sa séance du 25 janvier 1940, du présent rapport sur l'exercice 1939, ainsi que des annexes, et l'a approuvé. Conformément aux articles 45, 2^e alinéa, chiffre 4, et 51, 1^{er} alinéa, de la loi sur la Banque nationale, le Comité soumet ce rapport au Conseil de banque avec les propositions suivantes :

Le Comité

propose

au Conseil de banque d'arrêter :

1. Le rapport sur l'exercice 1939 ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1939 sont approuvés pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

2. Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions formulées dans le rapport.

Berne, le 25 janvier 1940.

Au nom du Comité de banque de la Banque Nationale Suisse :

Le président du Conseil de banque,

G. Bachmann.

Le secrétaire,

Leemann.

Traduction.

Rapport présenté à l'Assemblée générale des Actionnaires de la Banque Nationale Suisse par la Commission de contrôle.

Berne, le 10 février 1940.

Monsieur le Président,
Messieurs les Actionnaires,

Au cours de l'année dernière, votre Commission de contrôle a procédé à des revisions dans toutes les succursales de la Banque, ainsi que dans les agences de La Chaux-de-Fonds, Bienne et Winterthour, et elle vient de pointer la comptabilité générale et de vérifier les existences aux sièges de Zurich et de Berne.

Ses travaux étant terminés et tout ayant été trouvé exact, votre Commission de contrôle déclare que le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1939, qui vous sont soumis, sont conformes aux soldes des comptes ouverts au Grand livre de la Banque.

Elle se plaît à constater que la comptabilité générale et celle des succursales sont d'une clarté parfaite et que l'ordre règne dans tous les services de la Banque.

Nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président et Messieurs les Actionnaires, d'approuver le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1939 qui accusent un bénéfice net de frs. 5 253 120.—, et la répartition du bénéfice suivant les propositions du Conseil de banque.

Veillez aussi nous donner décharge de notre mandat.

La Commission de contrôle,

J. Glarner.
G. de Kalbermatten.
H. de Weck.

Le Conseil fédéral suisse,

en exécution de l'art. 65, chiffre 2, lettre *i*, de la loi fédérale du 7 avril 1921 sur la Banque nationale suisse;
vu le rapport de la Commission de contrôle prévu par l'art. 53, 2^e alinéa, de ladite loi, daté du 10 février 1940;
sur la proposition du Département fédéral des finances et des douanes,

arrête :

Le rapport de gestion et le compte annuel de la Banque nationale suisse pour l'exercice de 1939 sont approuvés conformément aux prescriptions de la loi.

Berne, le 13 février 1940.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,
Pilet-Golaz.

Le chancelier de la Confédération,
G. Bovet.

Liste des annexes.

- N^o 1. Situations hebdomadaires.
- » 2. Répartition des billets en circulation.
 - » 3. Comptes des correspondants en Suisse.
 - » 4. Service des virements.
 - » 5. Comptes des administrations fédérales.
 - » 6. Mouvement d'affaires des divers établissements de la Banque.
 - » 7. Taux d'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis son ouverture.
 - » 8. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907 :
 - I: Situation au 31 décembre.
 - II: Moyennes annuelles.
 - III: Mouvement.
 - IV: Résultats des opérations.
 - » 9. Planche graphique:
 - La Banque nationale suisse, de 1931 à 1939 (Moyennes mensuelles).
 - » 10. Trafic de compensation :
 - Mouvement des chambres suisses de compensation (col. 2—10).
 - Clearing des titres pour opérations au comptant sur les places de Bâle et de Zurich (col. 11 et 12).
 - » 11. Changes à vue en Suisse (cours de la demande).
 - » 12. Etablissements de la Banque nationale suisse et rayons d'activité.
 - » 13. Liste des places bancables et auxiliaires.
 - » 14. Liste des membres des autorités et des organes de la Banque.
-

Date		Actif										
		Encaisse- or	Disponibilités à l'étranger			Portefeuille effets sur la Suisse			Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement		Fonds publics
			pouvant servir de couverture	autres	Total	Effets de change	Res- criptions	Total		Total	dénonçables à 10 jours	
en 1000 francs												
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Janvier .	7	2 889 609	276 734	3 876	280 610	53 591	86 500	140 091	3 650	19 662	19 633	90 945
	15	2 889 609	276 899	3 748	280 647	53 592	80 500	134 092	3 850	19 071	19 043	91 521
	23	2 889 612	251 947	3 306	255 253	53 517	95 500	149 017	3 600	18 927	18 889	91 522
	31	2 889 612	250 921	3 838	254 759	53 224	95 500	148 724	3 300	19 272	19 234	91 522
Février .	7	2 813 060	251 023	4 280	255 303	53 356	95 500	148 856	3 000	18 846	18 808	91 522
	15	2 812 613	252 432	4 710	257 142	53 496	95 500	148 996	2 700	25 655	25 644	91 522
	23	2 812 616	253 164	5 871	259 035	53 879	102 500	156 379	2 500	25 323	25 314	91 522
	28	2 812 617	252 714	6 548	259 262	3 659	119 500	123 159	2 500	24 851	24 842	91 522
Mars ...	7	2 812 503	258 058	7 267	265 325	3 800	110 500	114 300	2 500	24 268	24 258	91 522
	15	2 812 510	259 255	8 244	267 499	3 328	95 500	98 828	5 800	25 520	25 511	91 313
	23	2 773 392	245 529	3 251	248 780	3 888	110 500	114 388	5 500	26 184	26 175	91 305
	31	2 644 820	256 325	4 314	260 639	3 748	177 500	181 248	9 100	27 723	27 714	92 034
Avril ..	7	2 632 888	240 875	7 799	248 674	4 049	167 500	171 549	9 600	25 944	25 934	92 034
	15	2 548 917	243 491	3 677	247 168	4 005	146 500	150 505	10 300	25 268	25 259	93 066
	23	2 474 450	258 757	2 888	261 645	4 643	157 500	162 143	10 300	29 861	29 851	93 066
	30	2 470 636	259 927	3 731	263 658	6 664	186 500	193 164	10 300	33 870	33 870	93 868
Mai ...	7	2 471 618	260 927	3 541	264 468	6 981	165 500	172 481	10 300	32 040	32 040	93 866
	15	2 471 619	260 688	3 529	264 217	7 540	36 500	44 040	10 300	30 139	30 139	93 866
	23	2 471 622	260 747	3 678	264 425	8 089	36 500	44 589	8 900	27 685	27 685	93 866
	31	2 471 448	260 774	4 985	265 759	8 258	47 500	55 758	9 100	33 065	33 065	93 864
Juin ...	7	2 471 451	260 756	5 608	266 364	9 598	26 500	36 098	9 100	28 755	28 755	93 863
	15	2 471 457	264 901	5 353	270 254	10 925	21 500	32 425	9 100	28 562	28 562	93 863
	23	2 471 447	265 414	5 847	271 261	11 687	24 500	36 187	8 550	27 819	27 819	93 863
	30	2 471 154	265 378	5 244	270 622	13 897	43 500	57 397	8 800	30 637	30 637	93 842
Juillet ..	7	2 469 112	265 278	5 662	270 940	16 268	21 500	37 768	8 600	29 464	29 464	93 834
	15	2 466 090	266 239	6 846	273 085	17 344	21 500	38 844	8 600	26 528	26 528	93 831
	23	2 461 858	266 213	6 741	272 954	18 830	21 500	40 330	8 600	27 131	27 131	93 831
	31	2 461 189	266 750	7 177	273 927	19 230	21 500	40 730	8 600	27 310	27 310	93 831
Août ...	7	2 461 191	266 693	7 603	274 296	20 097	21 500	41 597	7 800	26 837	26 837	93 831
	15	2 461 059	268 196	5 525	273 721	20 621	21 500	42 121	7 800	25 306	25 306	93 831
	23	2 460 827	273 180	3 375	276 555	21 471	21 500	42 971	7 800	26 817	26 817	93 800
	31	2 419 477	285 559	2 168	287 727	30 217	23 500	53 717	9 700	43 084	43 084	93 699
Septembre	7	2 419 476	281 332	1 964	283 296	37 540	24 400	61 940	9 700	48 687	48 687	93 699
	15	2 419 478	284 534	1 773	286 307	37 232	25 400	62 632	9 700	48 111	48 111	93 498
	23	2 419 505	284 690	2 238	286 928	37 378	25 400	62 778	9 700	44 733	44 733	93 498
	30	2 419 390	283 999	1 307	285 306	38 705	45 400	84 105	9 700	49 157	49 157	93 685
Octobre .	7	2 419 296	275 922	1 980	277 902	39 215	47 400	86 615	9 700	45 437	45 437	93 857
	15	2 426 298	278 104	3 104	281 208	40 383	48 000	88 383	9 700	46 465	46 465	93 974
	23	2 394 608	310 538	2 614	313 152	41 126	46 000	87 126	8 700	49 880	49 880	94 438
	31	2 394 565	289 371	2 039	291 410	39 629	46 000	85 629	9 200	53 746	53 746	94 574
Novembre	7	2 353 339	314 423	1 983	316 406	41 431	45 000	86 431	9 600	60 166	60 166	94 483
	15	2 312 109	339 145	1 898	341 043	40 670	45 000	85 670	9 600	58 091	58 091	94 567
	23	2 309 791	346 681	1 997	348 678	40 341	45 000	85 341	9 400	59 526	59 526	94 612
	30	2 309 793	340 099	1 773	341 872	40 560	45 000	85 560	9 000	60 836	60 836	94 979
Décembre	7	2 307 473	332 893	1 635	334 528	41 212	46 400	87 612	8 700	61 404	61 404	95 154
	15	2 302 835	320 221	1 446	321 667	42 070	46 400	88 470	7 200	61 592	61 592	95 417
	23	2 302 840	309 306	1 769	311 075	45 375	46 400	91 775	6 450	70 332	70 332	95 997
	31	2 261 610	359 925	1 755	361 680	51 950	46 400	98 350	6 850	89 588	87 088	80 923

hebdomadaires.

Corres-pondants en Suisse	Actifs du fonds d'égalisation des changes	Autres postes de l'actif	Passif						Couverture		Date	
			Fonds propres	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Fonds d'égalisation des changes	Autres postes du passif	Total du bilan	des billets en circulation	des billets en circulation et des autres engagements à vue		
												par de l'or
en 1000 francs										en pour-cent		
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
4 989	538 584	71 183	38 500	1 674 954	1 717 164	538 584	70 121	4 039 323	172.51	85.18	7	Janvier
5 786	538 584	67 938	38 500	1 633 305	1 754 949	538 584	65 760	4 031 098	176.91	85.28	15	
3 705	538 584	67 074	38 500	1 612 995	1 762 314	538 584	64 901	4 017 294	179.14	85.61	23	
5 223	538 584	67 535	38 500	1 650 751	1 724 859	538 584	65 837	4 018 531	175.04	85.60	31	
4 428	538 584	63 213	38 500	1 619 940	1 672 965	538 584	66 823	3 936 812	173.65	85.42	7	Février
5 237	538 584	62 777	38 500	1 597 693	1 704 839	538 584	65 610	3 945 226	176.04	85.16	15	
4 759	538 584	64 667	38 500	1 611 861	1 700 757	538 584	65 682	3 955 384	174.49	84.90	23	
4 252	538 584	66 731	38 500	1 661 928	1 619 020	538 584	65 445	3 923 477	169.23	85.72	28	
5 207	538 584	62 887	38 500	1 641 923	1 631 405	538 584	66 683	3 917 095	171.29	85.92	7	Mars
5 788	538 584	64 207	39 000	1 628 120	1 642 357	538 584	61 989	3 910 050	172.74	85.99	15	
5 374	538 584	64 678	39 000	1 665 993	1 563 321	538 584	61 287	3 868 185	166.47	85.88	23	
4 300	538 584	69 103	39 000	1 765 289	1 420 678	538 584	64 000	3 827 551	149.82	83.01	31	
6 966	538 584	60 949	39 000	1 741 030	1 404 708	538 584	63 866	3 787 188	151.22	83.69	7	Avril
6 507	538 584	58 188	39 000	1 720 007	1 317 031	538 584	63 881	3 678 503	148.19	83.92	15	
4 570	538 584	47 317	39 000	1 716 124	1 264 039	538 584	64 189	3 621 936	144.18	83.03	23	
4 447	538 584	46 941	39 000	1 772 821	1 238 851	538 584	66 212	3 655 468	139.36	82.03	30	
3 909	538 584	40 876	39 000	1 747 834	1 236 770	538 584	65 954	3 628 142	141.41	82.81	7	Mai
6 231	538 584	42 945	39 000	1 712 537	1 143 687	538 584	68 134	3 501 942	144.32	86.53	15	
6 103	538 584	43 081	39 000	1 696 633	1 158 524	538 584	66 114	3 498 855	145.67	86.56	23	
6 679	538 584	42 825	39 000	1 736 862	1 137 281	538 584	65 355	3 517 082	142.29	85.98	31	
4 214	538 584	41 875	39 000	1 698 528	1 148 053	538 584	66 140	3 490 305	145.50	86.82	7	Juin
6 147	538 584	43 305	39 000	1 669 863	1 180 291	538 584	65 959	3 493 697	148.00	86.71	15	
4 980	538 584	43 868	39 000	1 673 420	1 179 794	538 584	65 761	3 496 559	147.68	86.61	23	
5 555	538 584	43 212	39 000	1 728 659	1 146 950	538 584	66 610	3 519 803	142.95	85.93	30	
5 530	538 584	44 603	39 000	1 711 001	1 141 283	538 584	68 567	3 498 435	144.30	86.56	7	Juillet
6 213	538 584	44 492	39 000	1 694 988	1 154 764	538 584	68 931	3 496 267	145.49	86.53	15	
4 338	538 584	43 974	39 000	1 688 810	1 156 339	538 584	68 867	3 491 600	145.77	86.52	23	
4 404	538 584	44 700	39 000	1 740 660	1 105 940	538 584	69 091	3 493 275	141.39	86.46	31	
4 292	538 584	44 385	39 000	1 710 970	1 134 836	538 584	69 423	3 492 813	143.84	86.48	7	Août
6 489	538 584	43 294	39 000	1 688 700	1 157 743	538 584	68 178	3 492 205	145.73	86.46	15	
5 528	538 584	43 327	39 000	1 723 758	1 126 912	538 584	67 955	3 496 209	142.75	86.32	23	
7 442	538 584	44 659	39 000	2 024 220	828 170	538 584	68 115	3 498 089	119.52	84.82	31	
5 009	538 584	40 197	39 000	2 066 682	787 143	538 584	69 179	3 500 588	117.07	84.78	7	Septembre
5 340	538 584	40 758	39 000	2 038 211	817 793	538 584	70 820	3 504 408	118.70	84.71	15	
6 240	538 584	40 319	39 000	2 034 008	822 268	538 584	68 425	3 502 285	118.95	84.70	23	
6 373	538 584	45 218	39 000	2 082 304	801 562	538 584	70 068	3 531 518	116.18	83.89	30	
5 184	538 584	39 242	39 000	2 043 310	823 081	538 584	71 842	3 515 817	118.40	84.40	7	Octobre
11 326	538 584	42 888	39 000	2 014 358	876 218	538 584	70 666	3 538 826	120.45	83.93	15	
5 905	538 584	41 079	39 000	1 992 643	891 078	538 584	72 167	3 533 472	120.17	83.03	23	
9 358	538 584	43 292	39 000	2 036 218	834 711	538 584	71 845	3 520 358	117.59	83.40	31	
7 116	538 584	38 113	39 000	2 001 503	852 274	538 584	72 877	3 504 238	117.57	82.46	7	Novembre
12 017	538 584	37 346	39 000	1 975 385	863 249	538 584	72 809	3 489 027	117.04	81.45	15	
8 307	538 584	37 184	39 000	1 965 661	875 900	538 584	72 278	3 491 423	117.50	81.28	23	
10 074	538 584	38 898	39 000	2 011 595	827 765	538 584	72 652	3 489 596	114.82	81.34	30	
4 957	538 584	37 542	39 000	1 990 458	833 606	538 584	74 306	3 475 954	115.92	81.70	7	Décembre
9 435	538 584	38 668	39 000	1 978 989	833 677	538 584	73 618	3 463 868	116.36	81.87	15	
5 764	538 584	36 857	39 000	2 021 766	787 118	538 584	73 206	3 459 674	113.90	81.98	23	
16 631	533 469	32 238	39 000	2 049 853	789 034	533 469	69 983	3 481 339	110.33	79.66	31	

Répartition des billets en circulation.

Date		Billets de francs						Total	Billets de francs					
		1000	500	100	50	20	5		1000	500	100	50	20	5
		Montant en 1000 francs							en pour-cent					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Janvier	7	504 230	132 558	654 541	209 595	172 648	1 382	1 674 954	30.10	7.92	39.08	12.51	10.31	0.08
	15	499 656	130 151	631 890	202 474	167 753	1 381	1 633 305	30.59	7.97	38.69	12.40	10.27	0.08
	23	494 471	128 416	625 318	198 813	164 597	1 380	1 612 995	30.66	7.96	38.77	12.32	10.20	0.09
	31	495 496	129 341	650 675	205 661	168 198	1 380	1 650 751	30.02	7.83	39.42	12.46	10.19	0.08
Février	7	490 582	128 145	631 727	201 699	166 408	1 379	1 619 940	30.28	7.91	39.00	12.45	10.27	0.09
	15	487 892	127 381	619 043	198 323	163 675	1 379	1 597 693	30.54	7.97	38.75	12.41	10.24	0.09
	23	487 719	127 850	630 201	200 265	164 448	1 378	1 611 861	30.26	7.93	39.10	12.42	10.20	0.09
	28	491 166	129 186	660 771	209 115	170 312	1 378	1 661 928	29.55	7.78	39.76	12.58	10.25	0.08
Mars	7	490 624	128 425	644 998	206 507	169 992	1 377	1 641 923	29.88	7.82	39.29	12.58	10.35	0.08
	15	491 175	127 778	634 373	204 709	168 709	1 376	1 628 120	30.17	7.85	38.97	12.57	10.36	0.08
	23	505 379	130 489	650 990	207 989	169 771	1 375	1 665 993	30.34	7.83	39.08	12.48	10.19	0.08
	31	517 937	136 805	708 406	222 303	178 535	1 303	1 765 289	29.34	7.75	40.13	12.59	10.11	0.08
Avril	7	509 898	136 225	695 560	220 055	177 918	1 374	1 741 030	29.29	7.82	39.95	12.64	10.22	0.08
	15	506 962	136 628	683 664	216 428	174 952	1 373	1 720 007	29.48	7.94	39.75	12.58	10.17	0.08
	23	504 384	137 438	684 217	215 129	173 570	1 386	1 716 124	29.39	8.01	39.87	12.54	10.11	0.08
	30	503 074	140 092	723 704	224 929	179 649	1 373	1 772 821	28.38	7.90	40.82	12.69	10.13	0.08
Mai	7	500 971	139 708	706 023	221 137	178 623	1 372	1 747 834	28.66	7.99	40.40	12.65	10.22	0.08
	15	495 356	138 391	687 511	215 267	174 640	1 372	1 712 537	28.92	8.08	40.15	12.57	10.20	0.08
	23	492 589	137 414	681 141	212 560	171 558	1 371	1 696 633	29.03	8.10	40.15	12.53	10.11	0.08
	31	491 405	137 570	710 470	219 373	176 674	1 370	1 736 862	28.29	7.92	40.91	12.63	10.17	0.08
Juin	7	481 994	134 912	690 073	215 070	175 109	1 370	1 698 528	28.38	7.94	40.63	12.66	10.31	0.08
	15	479 775	133 574	673 357	210 533	171 255	1 369	1 669 863	28.73	8.00	40.32	12.61	10.26	0.08
	23	477 487	133 147	678 917	211 155	171 346	1 368	1 673 420	28.53	7.96	40.57	12.62	10.24	0.08
	30	484 521	134 601	710 887	220 128	177 154	1 368	1 728 659	28.03	7.79	41.12	12.73	10.25	0.08
Juillet	7	483 341	134 225	697 178	217 984	176 905	1 368	1 711 001	28.25	7.84	40.75	12.74	10.34	0.08
	15	484 721	133 507	686 146	214 817	174 430	1 367	1 694 988	28.60	7.88	40.48	12.67	10.29	0.08
	23	481 903	132 774	684 785	214 313	173 669	1 366	1 688 810	28.54	7.86	40.55	12.69	10.28	0.08
	31	485 922	134 262	716 098	222 748	180 264	1 366	1 740 660	27.92	7.71	41.14	12.80	10.35	0.08
Août	7	480 302	132 961	698 810	219 051	178 481	1 365	1 710 970	28.07	7.77	40.85	12.80	10.43	0.08
	15	478 238	132 556	685 151	215 514	175 877	1 364	1 688 700	28.32	7.85	40.57	12.76	10.42	0.08
	23	492 610	135 160	697 724	219 309	177 591	1 364	1 723 758	28.58	7.85	40.48	12.72	10.29	0.08
	31	561 123	156 289	830 012	263 658	204 997	8 141	2 024 220	27.72	7.72	41.00	13.03	10.13	0.40
Septembre .	7	566 262	159 048	840 856	270 866	210 944	18 706	2 066 682	27.40	7.69	40.69	13.11	10.21	0.90
	15	561 053	158 398	822 700	264 423	206 725	24 912	2 038 211	27.53	7.77	40.36	12.97	10.14	1.23
	23	561 292	158 375	818 758	260 674	205 674	29 235	2 034 008	27.60	7.79	40.25	12.82	10.11	1.43
	30	562 808	159 828	848 421	266 944	210 891	33 412	2 082 304	27.03	7.68	40.74	12.82	10.13	1.60
Octobre . . .	7	554 274	158 085	828 075	261 262	207 269	34 345	2 043 310	27.13	7.74	40.52	12.79	10.14	1.68
	15	550 711	156 962	813 712	255 169	202 791	35 013	2 014 358	27.34	7.79	40.39	12.67	10.07	1.74
	23	546 953	157 238	804 864	250 155	198 115	35 318	1 992 643	27.45	7.89	40.39	12.56	9.94	1.77
	31	551 679	158 424	832 959	256 029	200 856	36 271	2 036 218	27.09	7.78	40.91	12.57	9.87	1.78
Novembre .	7	545 441	156 600	812 705	251 907	198 247	36 603	2 001 503	27.25	7.82	40.61	12.59	9.90	1.83
	15	541 459	155 870	799 677	247 557	194 372	36 450	1 975 385	27.41	7.89	40.48	12.53	9.84	1.85
	23	537 113	155 388	798 231	245 532	192 771	36 626	1 965 661	27.32	7.91	40.61	12.49	9.81	1.86
	30	539 870	156 662	826 500	252 922	198 444	37 197	2 011 595	26.84	7.79	41.09	12.57	9.86	1.85
Décembre .	7	533 786	155 221	813 963	251 352	198 756	37 380	1 990 458	26.82	7.80	40.89	12.63	9.98	1.88
	15	531 845	154 994	809 702	249 439	195 884	37 125	1 978 989	26.88	7.83	40.91	12.60	9.90	1.88
	23	536 053	156 716	836 313	255 944	199 695	37 045	2 021 766	26.51	7.75	41.37	12.66	9.88	1.83
	31	548 107	160 046	847 907	257 759	199 484	36 550	2 049 853	26.74	7.80	41.36	12.57	9.73	1.80
Moyenne annuelle														
	1937	409 095	101 853	540 529	177 309	148 210	1 448	1 378 444	29.68	7.39	39.21	12.86	10.75	0.11
	1938	472 051	118 052	604 412	195 975	163 468	1 400	1 555 358	30.35	7.59	38.86	12.60	10.51	0.09
	1939	511 685	141 484	726 163	227 816	182 757	12 436	1 802 341	28.39	7.85	40.29	12.64	10.14	0.69

Comptes des correspondants en Suisse.

Année	Versements aux correspondants et paiements des correspondants					Ecritures au crédit				
	pour compte des administrations fédérales		pour compte de tiers		Total	Versements aux correspondants pour compte		Effets remis à l'encaissement	Envois d'espèces et bonifications à des correspondants	Total
	versements	paiements	versements	paiements		des administrations fédérales	de tiers			
	Nombre de postes					Montant en 1000 francs				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1935	123 604	15 007	6 915	249	145 775	1 019 183	31 917	37 643	26 303	1 115 046
1936	119 769	15 239	7 649	429	143 086	991 071	34 228	25 176	18 564	1 069 039
1937	117 685	14 201	7 512	652	140 050	1 078 384	31 853	21 206	22 958	1 154 401
1938	116 437	15 394	7 373	773	139 977	1 072 475	32 654	13 892	29 358	1 148 379
1939	115 340	15 761	7 307	846	139 254	1 137 003	34 889	16 918	37 718	1 226 528
en pour-cent										
1935	84.79	4.74	10.30	0.17	100	91.40	2.86	3.38	2.36	100
1936	83.70	5.35	10.65	0.30	100	92.71	3.20	2.35	1.74	100
1937	84.03	5.36	10.14	0.47	100	93.41	2.76	1.84	1.99	100
1938	83.18	5.27	11.00	0.55	100	93.39	2.84	1.21	2.56	100
1939	82.83	11.32	5.24	0.61	100	92.70	2.84	1.38	3.08	100
Année	Ecritures au débit								Mouvement total	
	paiements des correspondants pour compte		Couvertures des correspondants		Tirages de la Banque sur les correspondants	Divers	Total			
	des administrations fédérales	de tiers	par envois d'espèces	par remises ou bonifications						
	Montant en 1000 francs									
12	13	14	15	16	17	18	19	20		
1935	113 218	1 244	261 222	709 902	13 029	9 019	1 107 634	2 222 680		
1936	108 247	2 023	259 332	695 910	14 581	1 390	1 081 483	2 150 522		
1937	107 450	3 239	309 618	719 055	15 871	1 971	1 157 204	2 311 605		
1938	114 823	3 059	312 549	697 829	20 345	1 574	1 150 179	2 298 558		
1939	118 841	5 558	300 907	747 634	44 654	1 911	1 219 505	2 446 033		
en pour-cent										
1935	10.22	0.11	23.58	64.09	1.18	0.82	100	—		
1936	10.01	0.18	23.98	64.35	1.35	0.13	100	—		
1937	9.28	0.28	26.76	62.14	1.37	0.17	100	—		
1938	9.98	0.27	27.17	60.67	1.77	0.14	100	—		
1939	9.74	0.46	24.67	61.31	3.66	0.16	100	—		

Service des virements.

Mouvement	Année	Paiements en espèces	Compen-sations	Vire-ments sur place	Vire-ments de place à place	Total	Paiements en espèces	Compen-sations	Virements sur place	Virements de place à place	Total		
		Nombre de postes					Montant en 1000 francs						
		1	2	3	4		5	6	7	8		9	10
Crédit	1935	33 105	203 502	157 387	46 574	440 568	782 868	4 684 853	11 656 459	2 568 287	19 692 467		
	1936	31 051	184 471	149 361	46 067	410 950	1 283 141	5 605 983	11 271 267	2 823 068	20 983 459		
	1937	27 186	167 627	139 578	47 454	381 845	667 149	6 291 979	12 558 359	2 806 519	22 324 006		
	1938	24 302	162 444	133 135	44 820	364 701	681 786	4 869 212	11 987 968	2 994 302	20 533 268		
	1939	22 260	156 018	122 089	48 002	348 369	601 235	5 628 373	10 856 255	3 167 493	20 253 356		
Débit	1935	26 330	308 334	157 387	42 299	534 350	1 739 881	4 170 687	11 656 459	2 306 942	19 873 969		
	1936	25 127	281 388	149 361	42 137	498 013	2 112 082	4 371 603	11 271 267	2 492 561	20 247 513		
	1937	25 553	262 271	139 578	43 376	470 778	1 943 233	4 880 199	12 558 359	2 433 434	21 815 225		
	1938	24 986	244 607	133 135	40 305	443 033	2 172 525	3 633 357	11 987 968	2 749 409	20 543 259		
	1939	24 461	182 656	122 089	42 936	372 142	2 163 380	5 106 632	10 856 255	3 033 007	21 159 274		
Total	1935	59 435	511 836	314 774	88 873	974 918	2 522 749	8 855 540	23 312 918	4 875 229	39 566 436		
	1936	56 178	465 859	298 722	88 204	908 963	3 395 223	9 977 586	22 542 534	5 315 629	41 230 972		
	1937	52 739	429 898	279 156	90 830	852 623	2 610 382	11 172 178	25 116 718	5 239 953	44 139 231		
	1938	49 288	407 051	266 270	85 125	807 734	2 854 311	8 502 569	23 975 936	5 743 711	41 076 527		
	1939	46 721	338 674	244 178	90 938	720 511	2 764 615	10 735 005	21 712 510	6 200 500	41 412 630		
Répartition en pour-cent													
Crédit	1935	7.52	46.19	35.72	10.57	100	3.98	23.79	59.19	13.04	100		
	1936	7.55	44.89	36.35	11.21	100	6.11	26.72	53.72	13.45	100		
	1937	7.12	43.90	36.55	12.43	100	3.00	28.18	56.25	12.57	100		
	1938	6.66	44.55	36.50	12.29	100	3.32	23.71	58.39	14.58	100		
	1939	6.39	44.78	35.05	13.78	100	2.97	27.79	53.60	15.64	100		
Débit	1935	4.93	57.70	29.45	7.92	100	8.75	20.99	58.65	11.61	100		
	1936	5.05	56.50	29.99	8.46	100	10.43	21.59	55.67	12.31	100		
	1937	5.43	55.71	29.65	9.21	100	8.91	22.37	57.57	11.15	100		
	1938	5.64	55.21	30.05	9.10	100	10.58	17.69	58.35	13.38	100		
	1939	6.57	49.08	32.81	11.54	100	10.22	24.13	51.31	14.34	100		
Total	1935	6.10	52.50	32.29	9.11	100	6.38	22.38	58.92	12.32	100		
	1936	6.18	51.25	32.87	9.70	100	8.24	24.20	54.67	12.89	100		
	1937	6.19	50.42	32.74	10.65	100	5.91	25.32	56.90	11.87	100		
	1938	6.10	50.40	32.96	10.54	100	6.95	20.70	58.37	13.98	100		
	1939	6.49	47.00	33.89	12.62	100	6.68	25.92	52.43	14.97	100		

Comptes des administrations fédérales.

Mouvement	Année	Paie- ments en espèces	Com- pen- sations	Vire- ments sur place	Vire- ments de place à place	Total	Paiements en espèces	Compen- sations	Virements sur place	Virements de place à place	Total										
												Nombre de postes					Montant en 1000 francs				
												1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Crédit.....	1935	153 927	7 563	2 396	1 692	165 578	2 169 512	896 081	1 751 948	67 950	4 885 491										
	1936	147 531	7 965	2 413	1 572	159 481	2 191 578	1 615 240	1 841 840	54 279	5 702 937										
	1937	146 853	8 251	1 932	1 832	158 868	2 341 712	454 813	1 578 280	120 320	4 495 125										
	1938	144 640	7 900	1 664	1 779	155 983	2 359 933	752 378	1 624 688	79 288	4 816 287										
	1939	143 187	10 716	1 771	1 952	157 626	2 541 426	1 258 726	1 669 249	119 594	5 588 995										
Débit.....	1935	23 966	13 400	2 396	7 427	47 189	337 920	2 436 651	1 751 948	390 955	4 917 474										
	1936	23 863	13 085	2 413	7 582	46 943	350 387	2 970 768	1 841 840	364 175	5 527 170										
	1937	22 932	11 573	1 932	7 509	43 946	293 234	2 298 953	1 578 280	495 580	4 666 047										
	1938	23 963	11 475	1 664	7 172	44 274	317 916	2 484 487	1 624 688	393 448	4 820 539										
	1939	25 000	15 253	1 771	6 844	48 868	340 875	3 283 508	1 669 249	292 660	5 586 292										
Total	1935	177 893	20 963	4 792	9 119	212 767	2 507 432	3 332 732	3 503 896	458 905	9 802 965										
	1936	171 394	21 050	4 826	9 154	206 424	2 541 965	4 586 008	3 683 680	418 454	11 230 107										
	1937	169 785	19 824	3 864	9 341	202 814	2 634 946	2 753 766	3 156 560	615 900	9 161 172										
	1938	168 603	19 375	3 328	8 951	200 257	2 677 849	3 236 865	3 249 376	472 736	9 636 826										
	1939	168 187	25 969	3 542	8 796	206 494	2 882 301	4 542 234	3 338 498	412 254	11 175 287										
Répartition en pour-cent																					
Crédit.....	1935	92.96	4.57	1.45	1.02	100	44.41	18.34	35.86	1.39	100										
	1936	92.51	4.99	1.51	0.99	100	38.43	28.32	32.30	0.95	100										
	1937	92.44	5.19	1.22	1.15	100	52.09	10.12	35.11	2.68	100										
	1938	92.73	5.06	1.07	1.14	100	49.00	15.62	33.73	1.65	100										
	1939	90.84	6.80	1.12	1.24	100	45.47	22.52	29.87	2.14	100										
Débit.....	1935	50.79	28.39	5.08	15.74	100	6.87	49.55	35.63	7.95	100										
	1936	50.83	27.88	5.14	16.15	100	6.34	53.75	33.32	6.59	100										
	1937	52.18	26.33	4.40	17.09	100	6.29	49.27	33.82	10.62	100										
	1938	54.12	25.92	3.76	16.20	100	6.60	51.54	33.70	8.16	100										
	1939	51.16	31.21	3.62	14.01	100	6.10	58.78	29.88	5.24	100										
Total	1935	83.61	9.85	2.25	4.29	100	25.58	34.00	35.74	4.68	100										
	1936	83.03	10.20	2.34	4.43	100	22.64	40.84	32.80	3.72	100										
	1937	83.71	9.77	1.91	4.61	100	28.76	30.06	34.46	6.72	100										
	1938	84.19	9.68	1.66	4.47	100	27.79	33.59	33.72	4.90	100										
	1939	81.45	12.58	1.71	4.26	100	25.79	40.65	29.87	3.69	100										

Mouvement d'affaires des divers établissements de la Banque¹⁾.

Année	Aarau	Bâle	Berne	Genève	Lausanne	Lucerne	Lugano	Neuchâtel	St-Gall	Zurich	Total
En 1000 francs											
Caisse											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1937	180 597	686 762	1 545 485	442 942	397 100	319 577	156 045	182 800	421 314	1 697 363	6 029 985
1938	230 294	811 785	3 175 576 ²⁾	566 268	504 392	390 627	183 350	207 930	477 439	1 888 120	8 435 781 ²⁾
1939	244 504	763 252	4 721 758 ²⁾	484 556	441 518	379 907	192 171	199 500	488 659	1 954 964	9 870 789 ²⁾
Escompte d'effets sur la Suisse, de rescriptions et d'obligations											
1937	4 223	8 368	13 644	9 012	5 991	12 727	1 760	3 466	3 093	8 307	70 591
1938	2 228	4 042	293 471 ³⁾	7 818	612	7 021	1 079	2 652	2 069	106 099	427 091
1939	12 373	20 262	460 223 ³⁾	8 245	7 322	15 694	5 690	3 044	11 180	31 807	575 840
Affaires en devises (devises et correspondants à l'étranger)											
1937	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7 893 412	7 893 412
1938	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4 736 591	4 736 591
1939	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 348 106	5 348 106
Nouvelles avances sur nantissement											
1937	4 341	19 853	33 146	8 363	18 151	33 910	4 173	6 512	14 849	22 585	165 883
1938	3 223	6 775	14 640	6 781	5 894	29 242	2 822	4 137	8 439	25 569	107 522
1939	11 752	40 794	51 261	7 987	43 623	44 712	5 367	3 863	20 749	47 070	277 178
Virements											
1937	464 935	4 943 822	5 048 037	4 496 298	1 049 900	618 402	215 947	423 319	1 087 156	25 791 415	44 139 231
1938	480 650	4 621 791	2 781 626	4 452 107	1 431 919	594 023	210 530	428 722	1 026 319	25 048 840	41 076 527
1939	615 647	4 522 766	3 989 495	4 254 560	1 454 485	703 878	241 199	435 627	1 191 182	24 003 791	41 412 630
Comptes des administrations fédérales											
1937	—	—	9 161 172	—	—	—	—	—	—	—	9 161 172
1938	—	—	9 636 826	—	—	—	—	—	—	—	9 636 826
1939	—	—	11 175 287	—	—	—	—	—	—	—	11 175 287
Comptes de dépôts											
1937	3 548	32 112	269 328	55 106	9 815	12 869	1 845	4 181	4 759	181 028	574 591
1938	5 785	23 013	265 993	56 633	9 439	13 266	2 401	4 359	4 375	111 197	496 461
1939	8 251	33 707	273 439	44 192	14 508	29 867	4 425	30 617	13 976	136 350	589 332
Comptes des correspondants en Suisse											
1937	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 311 605	2 311 605
1938	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 298 558	2 298 558
1939	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 446 033	2 446 033
Effets à l'encaissement											
1937	1 183	35 054	59 150	15 682	3 157	6 092	270	2 745	12 722	151 426	287 481
1938	1 746	36 522	56 815	16 545	2 784	5 393	693	2 604	12 019	137 416	272 537
1939	1 041	51 375	68 597	16 848	3 327	4 851	528	2 250	12 180	146 494	307 491
Mouvement total, addition des deux côtés (chambres de compensation exceptées)											
1937	1 358 719	8 609 291	43 689 755	6 923 219	2 944 964	2 012 929	823 820	1 131 736	2 949 327	58 381 631	128 825 391
1938	1 499 112	8 440 982	33 032 412	7 233 725	3 688 580	1 998 664	832 853	1 205 464	3 080 273	52 186 528	113 198 593
1939	1 856 562	8 798 194	41 002 113	7 120 652	4 080 609	2 319 141	926 598	1 273 822	3 500 532	54 171 134	125 049 357
Chambres de compensation											
1937	—	1 174 043	122 951	1 306 635	159 040	—	—	39 548 ⁴⁾	86 013	824 624	3 712 854
1938	—	1 150 208	119 839	1 222 414	162 681	—	—	37 433 ⁴⁾	68 280	803 078	3 563 933
1939	—	951 965	173 674	1 074 398	162 134	—	—	30 576 ⁴⁾	72 779	866 316	3 331 842

¹⁾ Le mouvement des agences est compris dans celui des établissements dont elles dépendent.

²⁾ Y compris les rescriptions de la Confédération.

³⁾ Y compris l'or à l'étranger.

⁴⁾ Y compris le mouvement de la chambre de compensation de La Chaux-de-Fonds.

Taux d'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis son ouverture.

Date de la modification	Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement		Date de la modification	Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement	
	%	Durée jours	%	Durée jours		%	Durée jours	%	Durée jours
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1907 20 Juin	4 $\frac{1}{2}$	56	5	56	1914 22 Janvier	4	28	4 $\frac{1}{2}$	189
15 Août	5	84	5 $\frac{1}{2}$	84	19 Févriér	3 $\frac{1}{2}$	161	—	—
7 Novembre	5 $\frac{1}{2}$	70	6	70	30 Juillet	4 $\frac{1}{2}$	1	5 $\frac{1}{2}$	1
1908 16 Janvier	5	7	5 $\frac{1}{2}$	7	31 Juillet	5 $\frac{1}{2}$	3	6	3
23 Janvier	4 $\frac{1}{2}$	28	5	28	3 Août	6	38	7	38
20 Février	4	28	4 $\frac{1}{2}$	28	10 Septembre	5	113	6	14
19 Mars	3 $\frac{1}{2}$	322	4	441	24 Septembre	—	—	5 $\frac{1}{2}$	99
1909 4 Février	3	252	—	—	1915 1 ^{er} Janvier	4 $\frac{1}{2}$	1 371	5	1 280
3 Juin	—	—	3 $\frac{1}{2}$	133	1918 4 Juillet	—	—	5 $\frac{1}{2}$	91
14 Octobre	3 $\frac{1}{2}$	28	4	28	3 Octobre	5 $\frac{1}{2}$	322	6	917
11 Novembre	4	56	4 $\frac{1}{2}$	56	1919 21 Août	5	595	—	—
1910 6 Janvier	3 $\frac{1}{2}$	49	4	210	1921 7 Avril	4 $\frac{1}{2}$	126	5 $\frac{1}{2}$	126
24 Février	3	161	—	—	11 Août	4	203	5	203
4 Août	3 $\frac{1}{2}$	49	4 $\frac{1}{2}$	84	1922 2 Mars	3 $\frac{1}{2}$	168	4 $\frac{1}{2}$	168
22 Septembre	4	35	—	—	17 Août	3	331	4	331
27 Octobre	4 $\frac{1}{2}$	70	5	70	1923 14 Juillet	4	831	5	831
1911 5 Janvier	4	42	4 $\frac{1}{2}$	42	1925 22 Octobre	3 $\frac{1}{2}$	1 624	4 $\frac{1}{2}$	1 624
16 Février	3 $\frac{1}{2}$	224	4	224	1930 3 Avril	3	98	4	98
28 Septembre	4	350	4 $\frac{1}{2}$	350	10 Juillet	2 $\frac{1}{2}$	196	3 $\frac{1}{2}$	196
1912 12 Septembre	4 $\frac{1}{2}$	77	5	77	1931 22 Janvier	2	1 562	3	748
28 Novembre	5	259	5 $\frac{1}{2}$	259	1933 8 Février	—	—	2 $\frac{1}{2}$	814
1913 14 Août	4 $\frac{1}{2}$	161	5	161	1935 3 Mai	2 $\frac{1}{2}$	495	3 $\frac{1}{2}$	495
					1936 9 Septembre	2	78	3	78
					26 Novembre	1 $\frac{1}{2}$	1 131 ¹⁾	2 $\frac{1}{2}$	1 131 ¹⁾

¹⁾ Jusqu'au 31 décembre 1939.

Annexe N° 8.

Tab. I.

Situation au 31 décembre.

Mouvement et résultats

Année	Encaisse métallique			Devises et correspondants à l'étranger ⁴⁾	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement
	Or ¹⁾	Argent ³⁾	Total		Effets suisses	Rescriptions ⁵⁾	Obligations	Total		
en millions de francs										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1907	75,5	5,8	81,3	27,7	77,9	—	—	77,9	—	2,7
1908	117,5	7,2	124,7	44,7	63,7	—	—	63,7	—	10,4
1909	124,0	14,4	138,4	48,2	111,0	—	—	111,0	—	14,7
1910	155,6	10,2	165,8	59,1	99,8	—	—	99,8	—	18,0
1911	160,7	9,2	169,9	24,6	130,4	—	7,0	137,4	—	16,8
1912	173,1	12,8	185,9	26,7	146,2	—	5,1	151,3	—	25,5
1913	170,0	20,8	190,8	42,3	100,0	—	9,4	109,4	—	28,4
1914	237,9	24,9	262,8	34,4	114,7	58,0	8,3	181,0	—	19,6
1915	250,1	51,3	301,4	49,6	63,9	75,0	3,5	142,4	—	21,0
1916	345,0	52,5	397,5	63,3	56,3	123,0	4,5	183,8	—	22,1
1917	357,7	51,8	409,5	47,8	88,4	233,0	6,0	327,4	—	45,2
1918	414,7	58,4	473,1	70,6	249,8	312,0	6,5	568,3	—	40,9
1919	517,0	73,6	590,6	94,8	184,1	301,0	2,0	487,1	—	32,7
1920	542,9	121,6	664,5	25,4	167,1	280,0	5,8	452,9	—	36,6
1921	549,5	108,3	657,8	58,8	44,8	287,0	2,9	334,7	—	76,2
1922	535,1	103,9	639,0	74,1	33,9	325,0	2,0	360,9	—	62,2
1923	537,2	90,7	627,9	94,4	102,5	155,0	4,5	262,0	—	85,3
1924	505,9	87,2	593,1	193,3	81,2	78,0	5,7	164,9	—	70,8
1925	467,1	89,3	556,4	222,5	70,2	68,5	3,2	141,9	—	72,4
1926	471,8	72,8	544,6	222,0	91,7	83,1	5,5	180,3	—	60,6
1927	517,0	62,9	579,9	197,9	128,8	71,7	6,2	206,7	—	78,5
1928	533,0	45,8	578,8	258,6	157,1	53,9	6,8	217,8	—	82,9
1929	595,0	23,5	618,5	362,3	95,2	39,1	15,1	149,4	—	75,2
1930	712,9	—	712,9	353,4	86,7	—	8,0	94,7	—	53,4
1931	2 346,9	—	2 346,9	107,0	27,7	0,4	6,5	34,6	—	64,7
1932	2 471,2	—	2 471,2	88,6	12,8	0,2	6,7	19,7	4,6	48,7
1933	1 998,1	—	1 998,1	17,7	19,0	15,2	16,7	50,9	58,3	94,7
1934	1 909,8	—	1 909,8	7,5	13,4	4,0	8,9	26,3	5,9	118,0
1935	1 388,8	—	1 388,8	8,3	25,3	114,6	12,6	152,5	85,5	142,2
1936	2 709,0	—	2 709,0	57,6	7,7	9,5	2,3	19,5	28,5	46,8
1937	2 679,2 ²⁾	—	2 679,2	513,1	5,3	1,7	1,9	8,9	10,3	34,8
1938	2 889,6 ²⁾	—	2 889,6	279,7	52,5	101,5	1,1	155,1	3,8	21,9
1939	2 261,6 ²⁾	—	2 261,6	361,7	46,3	46,4	5,7	98,4	6,8	89,6

¹⁾ En 1936, l'encaisse-or est revalorisée à raison de 35.033 % (fr. 1.— = 215 milligrammes d'or fin).
²⁾ Non compris l'or du fonds d'égalisation des changes.
³⁾ Jusqu'au 31 mars 1930, l'argent faisait partie de l'encaisse métallique. Les écus y figuraient: jusqu'au 31 mars 1921, à leur valeur nominale; du 1^{er} avril 1921 au 31 décembre 1923, à leur valeur métallique; ensuite, à la valeur nominale pour les écus suisses et à la valeur métallique pour les pièces de 5 francs des autres pays de l'Union monétaire latine.
⁴⁾ En 1907 et 1908, effets étrangers seulement; de 1909 à 1927, effets étrangers et avoir à vue sur l'étranger réunis.

de la Banque depuis 1907.

Situation au 31 décembre.

Corres-pondants en Suisse ⁶⁾	Fonds publics	Billets en circulation	Circulation non couverte en espèces	Couver-ture métallique	Avoir des			Total du bilan	Année
					Clients des virements	Administra-tions fédérales	Déposants		
en millions de francs				%	en millions de francs				
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
10,5	3,8	159,2	77,9	51.09	19,5	5,7	0,6	243,8	1907
8,2	6,2	204,1	79,4	61.11	21,1	13,1	0,8	292,9	1908
28,4	10,8	261,5	123,1	52.91	29,4	39,6	1,4	386,0	1909
35,0	10,0	297,2	131,4	55.77	22,4	45,7	0,7	421,0	1910
18,9	16,5	314,8	144,9	53.96	24,6	23,8	0,9	419,3	1911
19,2	7,1	339,2	153,3	54.80	28,9	25,4	1,2	451,0	1912
16,1	6,4	313,8	123,0	60.79	27,4	30,6	1,0	429,9	1913
14,7	9,3	455,9	193,1	57.65	54,6	8,6	7,6	589,2	1914
29,0	8,1	465,6	164,2	64.72	61,0	14,3	7,4	608,7	1915
18,2	6,8	536,5	139,0	74.07	89,8	12,7	27,3	735,1	1916
18,0	7,3	702,3	292,8	58.30	89,0	42,6	7,1	908,7	1917
28,1	8,6	975,7	502,6	48.49	79,1	20,1	88,4	1 239,0	1918
36,1	6,6	1 036,1	445,5	57.00	121,0	18,7	41,5	1 298,2	1919
35,0	5,9	1 023,7	359,2	64.90	146,4	11,4	5,4	1 273,1	1920
27,2	6,5	1 009,3	351,5	65.17	116,5	7,7	4,4	1 224,7	1921
18,9	9,8	976,4	337,4	65.44	147,4	11,0	5,7	1 224,3	1922
30,0	8,6	982,0	354,1	63.94	80,0	13,0	10,4	1 166,4	1923
38,6	6,8	913,9	320,8	64.89	102,8	8,3	6,0	1 107,5	1924
34,4	6,6	875,8	319,4	63.53	113,2	4,7	6,3	1 075,1	1925
33,6	6,4	873,9	329,3	62.31	127,0	4,3	5,5	1 087,6	1926
34,6	9,2	917,4	337,5	63.20	123,8	18,4	9,2	1 147,5	1927
40,6	19,0	952,6	373,8	60.75	141,5	54,0	6,6	1 236,4	1928
40,2	5,4	999,2	380,7	61.90	171,7	28,5	7,1	1 288,9	1929
32,7	104,0	1 062,1	349,2	67.12	213,2	28,0	7,9	1 391,9	1930
25,6	37,9	1 609,4	737,5 ⁷⁾	145.82	883,2	40,1	44,9	2 659,5	1931
15,7	50,8	1 612,6	858,6 ⁷⁾	153.24	922,3	51,0	67,9	2 743,5	1932
19,9	27,7	1 509,5	488,6 ⁷⁾	132.36	629,6	9,4	51,4	2 309,7	1933
19,2	52,5	1 440,3	469,5 ⁷⁾	132.60	539,4	39,6	45,9	2 179,2	1934
26,7	44,9	1 366,3	22,5 ⁷⁾	101.65	357,9	7,6	24,8	1 887,4	1935
14,2	15,9	1 482,2	1 226,8 ⁷⁾	182.76	1 093,9	183,4	29,9	3 505,9	1936
11,4	30,7	1 530,5	1 148,7 ⁷⁾	175.05	1 602,6	12,5	35,4	3 902,3	1937
9,6	90,9	1 751,0	1 138,6 ⁷⁾	165.02	1 592,6	8,2	31,2	4 081,0	1938
16,6	80,9	2 049,9	211,7 ⁷⁾	110.33	686,7	10,9	32,0	3 501,8	1939

⁶⁾ Jusqu'en 1930, les rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux seulement, y compris, de 1921 à 1929, les rescriptions sans intérêts de la Confédération. Ces rescriptions ont été remises à la Banque en couverture de la différence entre la valeur métallique et la valeur nominale des pièces de 5 francs en argent des autres pays de l'ancienne Union monétaire latine qui sont comptées dans l'encaisse métallique.

⁷⁾ En 1907 et 1908, les correspondants étrangers et l'avoir à vue sur l'étranger y sont compris; de 1909 à 1927, l'avoir à l'étranger y est compris, l'avoir à vue sur l'étranger en est éliminé.

⁷⁾ Couverture-or supplémentaire de la circulation des billets.

Moyennes annuelles.

Mouvement et résultats

Année	Encaisse métallique			Devises et corres- pondants à l'étranger ⁴⁾	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Taux d'escompte
	Or ¹⁾	Argent ²⁾	Total		Effets suisse ⁵⁾	Rescrip- tions ⁶⁾	Obliga- tions	Total		
	en millions de francs									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1907	52,1	6,3	58,4	19,0	36,7	—	—	36,7	—	4,93
1908	98,3	8,1	106,4	39,0	24,0	—	—	24,0	—	3,73
1909	121,5	15,2	136,7	49,6	41,7	—	—	41,7	—	3,22
1910	143,3	16,1	159,4	44,7	70,9	—	—	70,9	—	3,51
1911	158,5	14,8	173,3	56,1	60,5	—	5,6	66,1	—	3,70
1912	168,1	13,0	181,1	34,7	78,1	—	4,5	82,6	—	4,20
1913	170,5	23,1	193,6	48,7	57,9	—	2,3	60,2	—	4,81
1914	195,1	17,2	212,3	45,9	103,5	—	7,2	110,7	—	4,34
1915	241,5	47,8	289,3	35,1	108,6	—	3,5	112,1	—	4,50
1916	271,5	54,0	325,5	72,1	126,1	—	1,2	127,3	—	4,50
1917	344,6	52,7	397,3	52,7	170,6	—	0,9	171,5	—	4,50
1918	377,1	55,3	432,4	53,7	321,7	—	2,1	323,8	—	4,75
1919	451,5	64,8	516,3	62,1	418,2	—	1,5	419,7	—	5,32
1920	534,2	93,0	627,2	84,6	303,1	—	4,0	307,1	—	5,00
1921	544,2	122,7	666,9	26,5	308,5	—	1,9	310,4	—	4,44
1922	532,4	111,1	643,5	72,8	251,3	—	1,6	252,9	—	3,39
1923	531,5	100,0	631,5	79,3	254,2	—	4,4	258,6	—	3,47
1924	518,6	94,5	613,1	122,9	153,0	—	4,3	157,3	—	4,00
1925	485,7	89,4	575,1	211,8	87,3	—	2,0	89,3	—	3,90
1926	429,1	85,9	515,0	218,0	105,0	—	2,0	107,0	—	3,50
1927	450,5	69,3	519,8	205,1	131,9	—	5,1	137,0	—	3,50
1928	450,3	56,2	506,5	219,8	144,5	—	7,9	152,4	—	3,50
1929	506,6	37,0	543,6	248,6	125,7	—	8,5	134,2	—	3,50
1930	607,2	5,6	612,8	361,6	40,0	—	8,4	48,4	—	2,89
1931	1 165,0	—	1 165,0	353,7	35,3	—	5,7	41,0	—	2,03
1932	2 546,0	—	2 546,0	81,4	13,9	4,6	4,5	23,0	3,0	2,00
1933	2 119,5	—	2 119,5	21,7	10,2	4,2	5,9	20,3	19,5	2,00
1934	1 788,1	—	1 788,1	14,1	12,3	20,2	6,1	38,6	21,5	2,00
1935	1 457,1	—	1 457,1	18,7	34,0	42,8	8,5	85,3	41,3	2,33
1936	1 690,5	—	1 690,5	23,7	9,4	79,9	4,5	93,8	50,7	2,30
1937	2 640,0 ²⁾	—	2 640,0	191,6	6,2	2,0	3,8	12,0	14,3	1,50
1938	2 849,0 ²⁾	—	2 849,0	384,3	17,1	16,3	1,5	34,9	5,7	1,50
1939	2 530,2 ²⁾	—	2 530,2	280,3	24,3	64,8	3,0	92,1	7,8	1,50

¹⁾ Depuis le 7 octobre 1936, l'encaisse-or est revalorisée à raison de 35,033 % (fr. 1.— = 215 milligrammes d'or fin).
²⁾ Non compris l'or du fonds d'égalisation des changes.
³⁾ Jusqu'au 31 mars 1930, l'argent faisait partie de l'encaisse métallique. Les écus y figuraient: jusqu'au 31 mars 1921, à leur valeur nominale; du 1^{er} avril 1921 au 31 décembre 1923, à leur valeur métallique; ensuite, à la valeur nominale pour les écus suisses et à la valeur métallique pour les pièces de 5 francs des autres pays de l'Union monétaire latine.
⁴⁾ En 1907 et 1908, effets étrangers seulement; de 1909 à 1927, effets étrangers et avoir à vue sur l'étranger réunis.

de la Banque depuis 1907.

Moyennes annuelles.

Avances sur nantissement	Taux des avances	Correspondants en Suisse ⁷⁾	Fonds publics	Billets en circulation	Circulation non couverte par l'encaisse métallique	Couverture métallique	Avoir des			Année
							Clients des virements	Administrations fédérales	Déposants	
en mill. de fr.	%	en millions de francs				%	en millions de francs			
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
0,6	5.43	9,6	3,2	88,9	30,5	65.74	15,3	9,4	1,0	1907
2,5	4.23	8,5	9,0	145,9	39,5	72.95	13,6	10,6	1,2	1908
4,4	3.89	6,3	8,0	191,4	54,7	71.41	17,5	18,2	1,3	1909
5,9	4.30	28,8	12,2	241,4	82,0	66.03	15,1	43,0	1,8	1910
7,0	4.20	22,4	12,5	253,6	80,3	68.35	16,3	40,8	1,6	1911
12,2	4.70	10,9	11,1	269,3	88,2	67.25	16,4	25,4	1,4	1912
15,7	5.31	11,2	9,3	272,4	78,8	71.09	15,8	28,5	0,7	1913
20,1	5.13	10,4	11,7	335,1	122,8	63.33	34,5	19,0	4,0	1914
16,9	5.00	23,6	8,9	409,9	120,6	70.57	44,0	20,4	6,3	1915
17,7	5.00	13,6	7,8	430,3	104,8	75.63	94,9	15,8	8,1	1916
28,3	5.00	13,4	7,6	535,8	138,5	74.15	80,9	19,9	10,3	1917
36,4	5.37	17,6	9,7	733,1	300,7	58.98	71,1	14,8	33,0	1918
38,7	6.00	21,4	7,7	905,8	389,5	57.00	73,9	16,7	29,0	1919
32,3	6.00	27,6	6,6	933,8	306,6	67.16	96,0	14,5	10,4	1920
41,9	5.44	20,2	5,8	925,1	258,2	72.09	95,3	12,5	4,8	1921
49,1	4.39	21,9	8,6	817,6	174,1	78.71	181,5	15,6	6,2	1922
49,1	4.47	18,4	8,9	875,0	243,5	72.17	130,0	14,0	8,6	1923
66,6	5.00	25,5	7,1	850,5	237,4	72.08	66,9	28,3	10,0	1924
48,6	4.90	21,7	7,1	797,6	222,5	72.10	98,3	11,8	6,3	1925
45,6	4.50	19,1	6,5	769,0	254,0	66.96	81,7	13,5	7,1	1926
48,6	4.50	24,6	6,5	798,8	279,0	65.06	85,4	19,2	6,3	1927
62,8	4.50	22,3	6,3	818,3	311,8	61.89	82,4	21,3	6,9	1928
61,3	4.50	24,9	3,9	855,7	312,1	63.52	89,4	15,5	7,4	1929
42,2	3.89	20,4	59,9	894,0	281,2	68.54	167,8	31,6	6,8	1930
45,2	3.03	15,1	85,8	1 141,0	24,0 ⁸⁾	102.09	483,0	25,8	19,1	1931
45,8	3.00	9,7	40,6	1 508,4	1 037,6 ⁸⁾	168.79	1 075,1	59,1	61,8	1932
53,1	2.55	12,0	61,7	1 440,1	679,4 ⁸⁾	147.17	702,7	24,8	62,6	1933
75,0	2.50	10,3	46,9	1 349,2	438,9 ⁸⁾	132.52	515,0	12,5	46,1	1934
87,6	3.17	11,2	55,7	1 283,0	174,1 ⁸⁾	113.57	349,9	14,0	29,4	1935
63,8	3.30	8,7	42,4	1 293,9	396,6 ⁸⁾	130.64	541,3	29,0	27,7	1936
32,3	2.50	6,6	17,9	1 378,4	1 261,6 ⁸⁾	191.51	1 305,3	86,1	28,4	1937
22,7	2.50	6,0	74,4	1 555,4	1 293,6 ⁸⁾	183.17	1 703,7	18,1	44,1	1938
36,4	2.50	7,5	93,2	1 802,3	727,9 ⁸⁾	140.38	1 093,2	12,0	33,1	1939

⁵⁾ Jusqu'en 1931, les réscriptions y sont comprises.

⁶⁾ Ce poste n'était pas indiqué séparément avant 1932.

⁷⁾ En 1907 et 1908, les correspondants étrangers et l'avoir à vue sur l'étranger y sont compris; de 1909 à 1927, l'avoir à l'étranger y est compris, l'avoir à vue sur l'étranger en est éliminé.

⁸⁾ Couverture-or supplémentaire de la circulation des billets.

Mouvement.

Année	Caisse 1)	Devises et correspon- dants à l'étranger ²⁾	Escompte						Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nan- tissement	Remises à l'encaisse- ment
			Portefeuille suisse			Rescrip- tions ³⁾	Obli- gations	Total			
			Effets suisses		Moyenne des jours à courir						
			Montant	jours							
en millions de francs			en millions de francs			en millions de francs					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1907	1 819,5	124,4	317,7	28	—	—	317,7	—	13,4	64,5	
1908	2 567,9	310,2	465,2	18	—	—	465,2	—	85,5	131,0	
1909	2 890,5	337,4	569,4	29	—	—	569,4	—	113,6	286,5	
1910	3 265,4	381,7	965,8	26	—	—	965,8	—	126,7	360,9	
1911	3 548,0	364,8	903,0	26	—	12,4	915,4	—	127,9	399,4	
1912	3 920,1	424,8	1 082,0	26	—	28,3	1 110,3	—	174,4	454,8	
1913	3 798,2	472,3	956,9	21	—	27,3	984,2	—	215,1	483,3	
1914	4 434,9	350,5	907,5	38	124,0	48,2	1 079,7	—	152,7	323,5	
1915	3 649,1	430,6	484,1	33	444,0	22,5	950,6	—	94,1	276,5	
1916	4 250,7	662,6	237,2	29	954,0	10,5	1 201,7	—	90,5	254,0	
1917	4 479,0	513,8	336,9	28	1 392,0	12,5	1 741,4	—	175,4	266,3	
1918	6 219,3	484,5	1 158,8	37	1 962,0	21,6	3 142,4	—	300,4	381,2	
1919	5 690,1	740,2	1 384,0	32	2 365,0	11,4	3 760,4	—	275,8	420,6	
1920	6 181,3	558,7	1 373,1	38	1 949,0	33,9	3 356,0	—	315,3	477,2	
1921	5 964,1	428,8	516,1	35	1 884,0	15,2	2 415,3	—	262,7	371,8	
1922	5 997,1	579,4	160,3	47	1 083,0	10,9	1 254,2	—	226,1	293,9	
1923	5 818,9	584,2	476,2	35	1 419,0	27,7	1 922,9	—	341,9	358,4	
1924	5 684,6	716,8	741,4	38	181,0	30,4	952,8	—	576,8	459,2	
1925	6 314,6	1 098,6	292,1	35	174,4	11,8	478,3	—	317,4	433,0	
1926	6 520,5	1 125,9	451,7	26	153,0	15,2	619,9	—	350,6	430,4	
1927	7 056,5	1 199,3	828,7	28	93,0	30,5	952,2	—	470,4	488,9	
1928	6 801,1	11 228,6	1 093,0	28	14,0	49,9	1 156,9	—	681,7	593,3	
1929	6 689,1	10 499,3	957,9	29	24,0	56,4	1 038,3	—	712,7	589,0	
1930	6 948,2	9 369,0	294,2	35	62,0	43,8	400,0	—	449,6	549,0	
1931	9 386,6	15 370,5	229,7	41	193,0	33,4	456,1	—	406,7	628,6	
1932	6 566,4	3 747,8	79,4	57	62,9	29,1	171,4	7,5	282,8	584,1	
1933	6 171,0	5 310,7	73,7	52	139,7	43,7	257,1	143,8	394,2	511,2	
1934	5 248,5	3 025,3	79,9	53	573,5	33,1	686,5	88,5	437,9	467,0	
1935	5 706,7	4 566,6	245,7	52	431,6	57,5	734,8	272,8	664,9	320,5	
1936	6 899,0	2 313,5	53,3	54	650,0	22,0	725,3	234,0	343,7	296,6	
1937	6 030,0	7 893,4	39,0	55	10,6	21,0	70,6	63,0	165,9	287,5	
1938	8 435,8	4 736,6	122,6	74	295,2	9,3	427,1	28,6	107,5	272,5	
1939	9 870,8	5 348,1	106,3	75	449,8	19,7	575,8	41,4	277,2	307,5	

1) Depuis 1938, l'or à l'étranger est compris dans ce chiffre.

2) De 1907 à 1927, seul le montant des effets étrangers escomptés et achetés est indiqué; jusqu'en 1927, le mouvement des comptes de correspondants étrangers est compris dans celui des comptes de correspondants en Suisse (col. 12).

3) Jusqu'en 1930, seules les rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux sont indiquées.

de la Banque depuis 1907.

Mouvement.

Comptes des correspondants en Suisse ⁴⁾	Transactions en fonds publics	Virements	Comptes des clients de la Banque avec comptes de chèques postaux	Administrations fédérales	Comptes de dépôts	Mandats généraux et chèques émis sur la Banque ⁵⁾	Mouvement total additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)	Chambres de compensation	Année
en millions de francs									
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
1 143,2	6,4	5 019,5	—	367,0	5,5	—	15 876,2	2 133,7	1907
1 839,4	37,5	10 610,1	37,9	1 066,5	12,0	22,9	31 056,2	2 997,4	1908
1 819,1	44,0	13 683,3	178,1	1 411,8	23,5	48,6	37 578,2	3 483,7	1909
2 205,8	40,4	16 616,6	297,6	1 663,9	42,8	48,6	44 845,6	4 036,0	1910
2 553,6	46,5	17 480,0	364,8	1 997,1	45,4	34,5	47 493,6	4 305,0	1911
2 852,8	16,0	19 641,0	454,8	2 115,1	57,7	34,7	55 760,6	4 614,6	1912
2 982,7	12,4	18 799,0	487,1	2 238,5	51,9	31,9	54 962,4	5 471,6	1913
2 353,7	15,6	17 438,1	502,6	2 353,8	194,9	23,9	56 172,0	4 146,8	1914
2 785,7	5,6	18 920,7	575,2	3 933,7	197,7	31,1	59 920,6	3 923,7	1915
3 980,9	8,3	26 918,2	707,1	5 655,7	329,0	42,6	86 220,6	4 914,9	1916
3 784,5	6,8	28 891,5	962,2	7 217,3	405,5	68,8	103 332,4	5 793,2	1917
4 088,9	4,4	38 016,6	1 328,7	10 155,4	1 122,8	59,5	142 371,6	7 578,0	1918
5 481,0	2,9	43 616,2	1 361,5	12 381,5	856,6	41,6	159 069,8	9 664,3	1919
6 312,9	6,7	51 599,2	1 554,5	12 693,5	382,9	34,9	169 423,4	14 831,3	1920
4 870,3	6,5	48 803,6	1 433,5	12 563,1	192,5	22,0	161 033,0	12 701,4	1921
4 712,9	7,4	46 262,0	1 368,9	10 601,1	311,6	26,0	121 686,4	10 281,2	1922
6 233,5	4,5	51 646,4	1 467,7	13 058,3	377,7	30,3	136 914,8	11 372,0	1923
7 274,2	4,0	57 981,2	1 652,5	10 874,4	494,3	22,2	130 707,2	13 128,4	1924
7 778,8	27,3	58 206,0	1 726,9	10 956,9	407,3	63,5	131 395,0	13 185,0	1925
6 405,5	7,3	63 755,5	1 707,0	10 280,9	436,2	55,5	133 765,6	13 617,9	1926
7 702,0	12,8	76 062,7	1 800,8	11 017,4	465,5	60,9	150 757,6	15 652,8	1927
2 933,8	72,5	79 462,8	1 951,0	11 276,1	1 204,3	66,4	159 714,6	14 747,6	1928
2 956,3	37,5	77 063,9	2 121,7	11 626,5	1 985,5	61,3	158 593,7	13 761,5	1929
2 888,1	309,0	78 448,4	2 204,5	13 656,5	1 755,1	142,2	158 659,2	12 586,0	1930
2 706,1	449,9	74 074,5	2 139,2	12 082,0	1 047,1	179,7	170 066,7	10 243,8	1931
2 456,3	58,8	41 755,3	2 028,2	10 291,6	526,8	169,3	108 175,0	5 193,3	1932
2 321,2	88,0	44 954,6	2 048,4	9 904,4	566,7	160,0	113 801,0	4 824,6	1933
2 292,0	52,5	39 524,8	2 151,1	11 038,7	790,2	136,0	104 803,8	4 013,8	1934
2 222,7	119,9	39 566,4	2 113,7	9 803,0	542,0	110,5	109 537,7	3 267,8	1935
2 150,5	215,4	41 231,0	1 990,9	11 230,1	609,4	104,0	118 067,9	3 066,7	1936
2 311,6	31,5	44 139,2	2 357,1	9 161,2	574,6	134,8	128 825,4	3 712,9	1937
2 298,6	102,4	41 076,5	2 492,3	9 636,8	496,5	138,4	113 198,6	3 563,9	1938
2 446,0	118,5	41 412,6	2 677,2	11 175,3	589,3	181,9	125 049,3	3 331,8	1939

⁴⁾ De 1907 à 1927, le mouvement des comptes de correspondants étrangers y est compris; dès 1928, celui des comptes de correspondants en Suisse seulement.

⁵⁾ Jusqu'en 1924, mandats généraux seulement.

Résultats des opérations.

Année	Escompte et commissions sur effets à l'encaissement					Produit des avances sur nantissement	Produit des opérations en or et en devises ²⁾	Intérêts des comptes de correspondants en Suisse, des comptes de chèques postaux, etc. ³⁾	Produit des fonds publics ⁴⁾	Commissions ⁵⁾	Divers	Intérêts aux administrations fédérales et aux comptes de dépôts	Bénéfice brut
	Total	dont escompte											
		d'effets sur la Suisse	de rescriptions ¹⁾	d'obligations	d'effets de la Caisse de prêts								
en 1000 francs													
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1907/08	1 979	1 977	—	—	—	117	1 563	738	496	69	20	473	4 509
1909	1 304	1 303	—	—	—	158	1 098	337	360	116	29	444	2 958
1910	2 502	2 490	—	—	—	247	1 270	1 084	481	69	5	1 415	4 243
1911	2 315	2 267	—	35	—	302	1 628	866	527	87	19	1 313	4 431
1912	3 430	3 233	—	183	—	568	1 117	396	479	125	22	705	5 432
1913	2 994	2 868	—	110	—	830	1 849	454	407	149	18	841	5 860
1914	5 292	4 472	427	371	—	1 046	1 208	487	527	192	19	426	8 345
1915	5 458	2 264	3 014	168	—	840	÷ 421	1 096	418	259	9	323	7 336
1916	5 874	939	4 872	51	—	920	2 470	1 520	382	321	12	288	11 211
1917	8 155	1 076	7 027	42	—	1 471	900	1 474	366	458	8	475	12 357
1918	10 660	4 813	5 734	103	—	2 106	1 120	1 553	520	695	140	25	16 769
1919	15 887	6 628	9 162	87	—	2 402	999	1 734	552	656	192	163	22 259
1920	11 696	7 149	4 343	191	—	1 956	3 996	4 164	446	619	189	187	22 879
1921	11 612	2 915	8 593	91	—	2 162	1 715	833	1 387	677	117	333	18 170
1922	4 492	848	3 575	55	—	2 070	4 640	1 288	747	752	130	497	13 622
1923	5 918	1 344	4 408	156	—	2 201	2 839	1 126	770	627	87	473	13 095
1924	3 606	3 246	175	175	—	3 323	909	1 617	609	525	137	867	9 859
1925	1 841	1 199	551	85	—	2 403	4 273	1 527	704	653	188	252	11 337
1926	2 419	1 177	1 169	68	—	2 064	4 927	1 098	543	539	249	267	11 572
1927	3 352	2 145	1 029	174	—	2 184	4 775	1 784	485	621	315	390	13 126
1928	4 240	2 970	995	271	—	2 821	5 222	496	475	578	393	468	13 757
1929	4 149	2 862	994	287	—	2 738	6 402	550	339	539	289	373	14 633
1930	1 658	972	422	258	—	1 675	7 646	468	1 359	727	287	778	13 042
1931	997	611	250	116	—	1 384	6 941	316	831	789	310	328	11 240
1932	517	300	91	89	16	1 375	4 660	197	2 240	662	340	310	9 681
1933	713	214	100	108	268	1 400	3 626	144	2 391	930	251	204	9 251
1934	1 338	256	606	117	338	1 926	3 529	119	1 203	698	234	217	8 830
1935	2 930	799	1 028	186	898	2 806	1 630	169	1 374	677	100	186	9 500
1936	3 304	237	1 830	111	1 106	2 165	1 562	145	1 270	736	170	219	9 133
1937	365	108	22	56	165	818	5 904	55	1 272	737	193	171	9 173
1938	523	259	159	23	67	571	10 429	46	2 445	673	95	181	14 601
1939	1 153	323	692	41	82	895	4 857	59	2 511	475	198	147	10 001

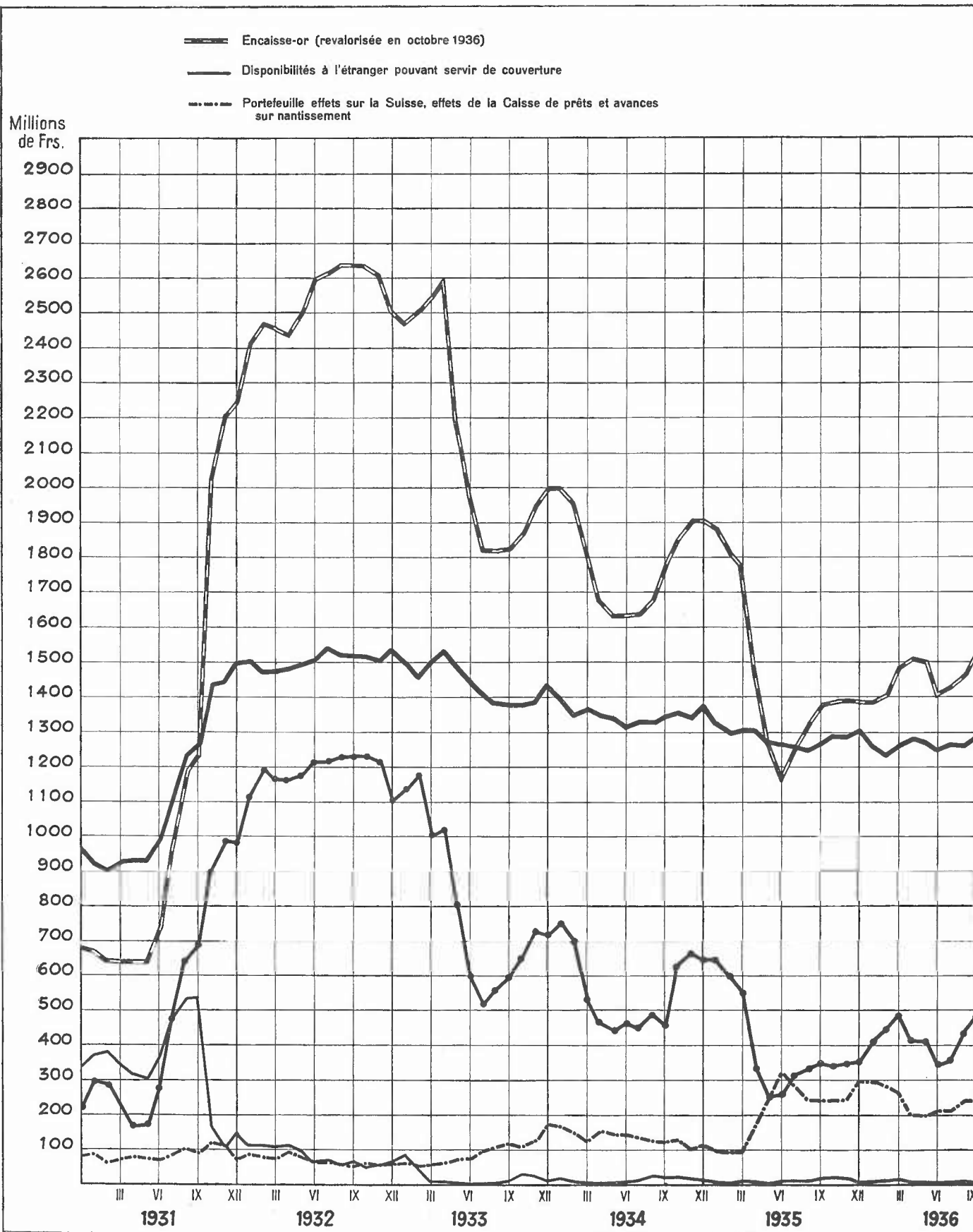
1) Jusqu'en 1930, seul l'escompte des rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux.
2) Depuis 1928, y compris les intérêts des comptes de correspondants étrangers.
3) De 1907/08 à 1927, y compris les intérêts des comptes de correspondants étrangers.
4) Non compris les amortissements.
5) Y compris droits de garde et location de coffres-forts.
6) Y compris fr. 300 000, pour la constitution d'un fonds destiné à l'assurance contre les risques de transport (provision pour risques non assurés).

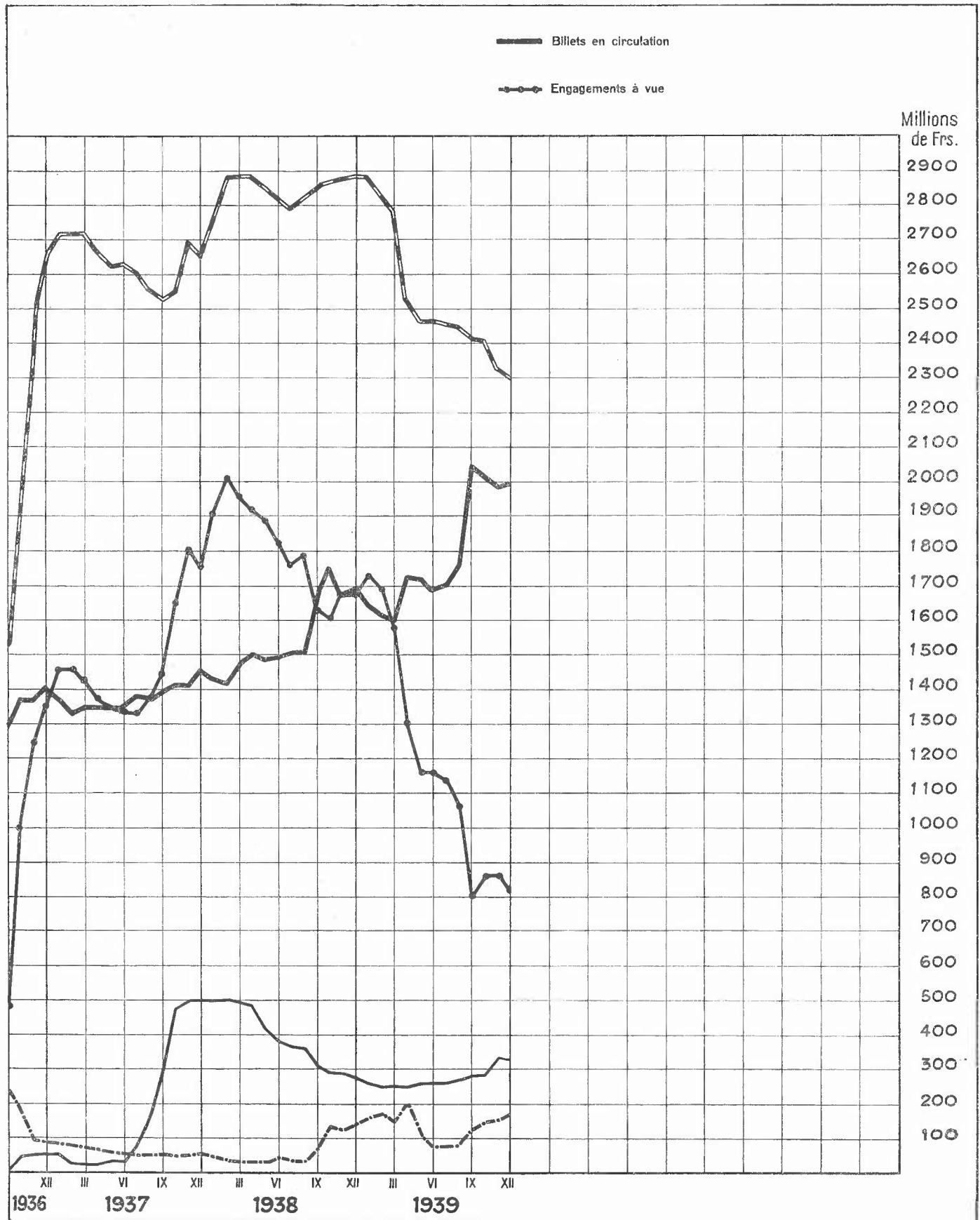
de la Banque depuis 1907.

Résultats des opérations.

Frais d'administration	Impôts, y compris attribution à la provision (Impôt de guerre et de crise, droit de timbre sur les actions de la Banque)	Frais de confection des billets, y compris attribution à la provision	Frais d'importation d'or et de numéraire, provisions et pertes sur monnaies d'or	Amortissements, pertes et réserves		Versements aux institutions de prévoyance	Bénéfice net	Attribution au fonds de réserve	Dividende	Versements à la Caisse d'Etat fédérale	Année
				sur immeubles et mobilier, déduction faite du bénéfice réalisé sur la vente d'immeubles	sur fonds publics et affaires courantes, moins rentrées						
en 1000 francs											
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
2 068	—	226	162	29	7	—	2 017	202	1 800	15	1907/08
1 399	—	151	8	22	43	20	1 315	131	1 000	184	1909
1 307	—	151	69	95	77	20	2 524	252	1 000	1 272	1910
1 355	—	225	68	91	87	30	2 575	257	1 000	1 318	1911
1 381	—	224	315	188	246	40	3 038	304	1 000	1 734	1912
1 426	—	271	165	163	248	100	3 487	349	1 000	2 138	1913
1 572	—	503	25	292	621	60	5 272	500	1 000	3 772	1914
1 498	—	566	2	140	598	80	4 452	445	1 000	3 007	1915
1 571	—	628	—	1 001	231	350	7 430	500	1 000	5 930	1916
1 844	—	501	—	1 195	419	440	7 958	500	1 000	6 458	1917
2 550	—	1 352	—	4 294	2 576	510	5 487	500	1 000	3 987	1918
3 577	—	454	1 878	5 046	2 861	1 000	7 443	500	1 000	5 943	1919
3 749	—	2 253	367	3 426	1 164	500	11 420	500	1 000	9 920	1920
3 715	2 500	1 000	146	1 233	÷ 48	500	9 124	500	1 500	7 124	1921
3 885	—	500	—	1 069	40	500	7 628	500	1 500	5 628	1922
3 825 ⁶⁾	1 500	176	—	67	490	—	7 037	500	1 500	5 037	1923
3 630	—	521	—	÷ 642	÷ 7	—	6 357	500	1 500	4 357	1924
3 708	—	415	—	33	÷ 5	500	6 686	500	1 500	4 686	1925
3 525	300	665	244	112	÷ 22	—	6 748	500	1 500	4 748	1926
3 597	800	779	77	830	290	—	6 753	500	1 500	4 753	1927
4 204 ⁷⁾	262	278	178	1 682	255	—	6 898	559	1 500	4 839	1928
4 153	—	437	624	1 618	÷ 10	500	7 311	500	1 500	5 311	1929
3 873	—	705	35	1 323	÷ 3	—	7 109	500	1 500	5 109	1930
3 913	—	688	—	66	869 ⁸⁾	—	5 704	500	1 500	3 704	1931
3 909	—	170	—	33	261	—	5 308	500	1 500	3 308	1932
3 532	—	204	234	28	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1933
3 390	170	123	—	27	÷ 133 ⁹⁾	—	5 253	500	1 500	3 253	1934
3 455	200	173	—	13	406	—	5 253	500	1 500	3 253	1935
3 459	112	258	—	46	5	—	5 253	500	1 500	3 253	1936
3 443	—	450	—	27	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1937
3 689	117	1 802	—	37	3 703	—	5 253	500	1 500	3 253	1938
3 764	—	946	—	38	— ¹⁰⁾	—	5 253	500	1 500	3 253	1939

⁷⁾ Y compris fr. 635 000, provision pour risques non assurés (y compris les attributions effectuées de 1923 à 1927, cette dernière provision s'élève à fr. 1 000 000).
⁸⁾ Y compris fr. 260 000, provision pour pertes éventuelles sur affaires courantes.
⁹⁾ Réserves non utilisées pour pertes éventuelles sur affaires courantes.
¹⁰⁾ Voir remarque à la page 32.





Trafic de compensation.

Mouvement des Chambres suisses de compensation										Clearing des titres pour opérations au comptant	
Année	Bâle	Berne	La Chaux-de-Fonds	Genève	Lausanne	Neuchâtel	St-Gall	Zurich	Total	Bâle	Zurich
Nombre des membres au 31 décembre											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1939	18	12	5	15	9	4	11	9	83	21	25
Nombre des effets											
1937	107 284	47 484	13 026	133 078	71 274	7 993	31 455	266 595	678 189	—	—
1938	104 838	47 619	12 984	134 399	70 839	7 670	28 756	271 065	678 170	—	—
1939	91 177	44 549	12 404	118 084	67 282	6 841	28 281	253 739	622 357	—	—
Mouvement total (en 1000 francs)											
1937	1 174 043	122 951	19 339	1 306 635	159 040	20 209	86 013	824 624	3 712 854	227 309	1 074 125
1938	1 150 208	119 839	17 302	1 222 414	162 681	20 131	68 280	803 078	3 563 933	155 682	796 750
1939	951 965	173 674	15 390	1 074 398	162 134	15 186	72 779	866 316	3 331 842	118 512	681 391
Du mouvement total ont été réglés par compensation proprement dite (en pour-cent)											
1937	65.30	60.31	51.11	65.89	61.41	40.26	54.94	71.25	66.05	64.37	77.47
1938	65.72	57.68	52.48	65.11	58.78	38.19	54.27	71.32	65.75	59.15	73.07
1939	61.52	42.33	52.44	63.19	56.81	41.03	52.96	69.75	62.65	57.18	73.20

Annexe N° 11.

Changes à vue en Suisse (cours de la demande).

Cours	Paris	Londres	New-York	Berlin	Milan	Bruxelles	Amsterdam	Stockholm
	pour fr. 100.—	pour £ 1.—	pour \$ 1.—	pour RM 100.—	pour L 100.—	pour Belgas 100.—	pour Fl. 100.—	pour Kr. 100.—
	Parité provisoire du franc suisse depuis le 27 septembre 1936 ¹⁾							
	.	.	4.3728	176.367	23.013	74.120	.	.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Cours supérieur	11.81 ¹ / ₄ 31 mars	20.87 ³ / ₄ 31 mars	4.45 ⁷ / ₈ 31 mars et 56 jours en avril et en octobre jusqu'en déc.	178.80 31 mars	23.42 ¹ / ₂ 31 mars, 1 et 5—12 avril	76.— 5—7 sept.	241.— 2 janv.	107.60 31 mars
Cours inférieur	9.20 18 sept.	16.30 18 sept.	4.39 ¹ / ₄ 22 févr.	170.— 18 sept.	22.25 26 sept.—1 octobre	72.— 11 nov.	233.30 27 févr.	104.62 ¹ / ₂ 22 sept.
Cours au 31 décembre	9.99	17.63 ¹ / ₂	4.45 ⁷ / ₈	178.60	22.47 ¹ / ₂	74.50	237.20	106.15
Moyennes annuelles								
1937	17.58	21.551	4.358	175.15	22.91	73.55	239.91	111.09
1938	12.56	21.366	4.372	175.48	22.97	73.84	240.43	110.09
1939	11.12	19.667	4.438	177.59	23.04	74.76	236.66	106.48

¹⁾ Calculée sur la base d'une dévaluation moyenne du franc suisse de 30%.

Etablissements de la Banque nationale suisse et rayons d'activité.

Etablissements		Rayons d'activité
Aarau	Succursale	Canton d'Argovie, districts de Goesgen et d'Olten (canton de Soleure).
Bâle Liestal	Succursale Agence, gérée par la Banque cantonale de Bâle-Campagne	Cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne; districts de Dorneck et Thierstein (canton de Soleure); district de Laufon (canton de Berne).
Berne Bienne Fribourg Soleure	Siège (II ^e Département de la Direction générale) Agence propre de la Banque Agence, gérée par la Banque de l'Etat de Fribourg Agence, gérée par la Banque cantonale de Soleure	Canton de Berne, à l'exception des districts de Laufon et des Franches-Montagnes; canton de Fribourg; canton de Soleure, à l'exception des districts de Dorneck, Goesgen, Olten et Thierstein; district d'Avenches (canton de Vaud).
Genève	Succursale	Canton de Genève.
Lausanne Sion	Succursale Agence, gérée par la Banque cantonale du Valais	Canton de Vaud, à l'exception du district d'Avenches; canton du Valais.
Lucerne Altdorf Schwyz	Succursale Agence, gérée par la Banque cantonale d'Uri Agence, gérée par la Banque cantonale de Schwyz	Cantons de Lucerne et d'Uri; canton de Schwyz, à l'exception des districts de Höfe, March et Einsiedeln; canton d'Unterwald (Unterwald-le-haut et Unterwald-le-bas).
Lugano Bellinzone	Succursale Agence, gérée par la Banca dello Stato del Cantone Ticino	Canton du Tessin; district de la Moësa (canton des Grisons).
Neuchâtel La Chaux-de-Fonds	Succursale Agence propre de la Banque	Canton de Neuchâtel; district des Franches-Montagnes (canton de Berne).
St-Gall Weinfelden Hérisau	Succursale Agence, gérée par la Banque cantonale de Thurgovie Agence, gérée par la Banque cantonale d'Appenzell Rh.-Ext.	Cantons de St-Gall, Thurgovie, Appenzell Rh.-Int. et Rh.-Ext.
Zurich Winterthour Coire Schaffhouse Zoug	Siège (I ^{er} et III ^e Départements de la Direction générale) Agence propre de la Banque Agence, gérée par la Banque cantonale des Grisons Agence, gérée par la Banque cantonale de Schaffhouse Agence, gérée par la Banque cantonale de Zoug	Cantons de Zurich, Schaffhouse, Glaris et Zoug; districts de Höfe, March et Einsiedeln (canton de Schwyz); canton des Grisons, à l'exception du district de la Moësa.

Liste des places bancables et auxiliaires.

Les PLACES BANCABLES sont les localités dans lesquelles la Banque nationale est représentée soit par un comptoir géré par son personnel (localités imprimées en caractères gras, par exemple Aarau, Bâle), soit par une agence gérée par une autre banque (localités imprimées en caractères italiques, par exemple *Altdorf*, *Bellinzone*), soit enfin par des correspondants (localités imprimées en caractères ordinaires, par exemple Aadorf, Aarberg).

Les PLACES AUXILIAIRES (précédées d'un *) sont les localités dans lesquelles l'encaissement des effets et des chèques est fait pour compte de la Banque nationale par ses correspondants.

Selon ses «Conditions», la Banque nationale accepte à l'escompte ou à l'encaissement les effets et les chèques payables sur les places bancables et sur les places auxiliaires. Sur les places bancables, elle effectue en outre gratuitement les versements et les paiements.

Aadorf	<i>Bellinzone</i>	Chaux-de-Fonds, La	*Faido
Aarau	Berne	*Chexbres	*Farnern, près Wiedlis-
Aarberg	Berneck (St-Gall)	Chiasso	Fehraltorf [bach
Aarbourg	Beromünster	Chiètres	Feuerthalen
Adelboden (Oberland	Berthoud	*Chillon	Flawil
bernois)	*Bettlach	*Clarens s/Montreux	Fleurier
Affoltern am Albis	Bex	<i>Coire</i>	Flums
Aigle	Biasca	Colombier (Neuchâtel)	Fraubrunnen
Airolo	Bienne	*Corcelles (Neuchâtel)	Frauenfeld
*Alchenflüh	*Biglen	*Cormondrèche	<i>Fribourg</i>
Allschwil	Binningen	*Corseaux	Frick
<i>Altdorf</i>	Birsfelden	*Corsier s/Vevey	Frutigen
Altendorf (Schwyz)	Bischofszell	Cossonay	Gais (App. Rh.-Ext.)
Altstätten (St-Gall)	*Blonay	*Cousset	Gelterkinden
Altstetten (Zurich)	Boswil	Couvet	Genève
Amriswil	*Boveresse (Neuchâtel)	Cully	*Gerliswil
Andelfingen	Bremgarten (Argovie)	Dagmersellen	Gersau
Anet	*Brent (Vaud)	Davos	Glaris
Appenzell	*Breuleux, Les	Degersheim	*Glion
Arbon	Brienz (Berne)	Delémont	*Goldach
Ardon	Brigue	Dielsdorf	Goldau
Arlenheim	*Brissago	*Diepoldsau	Goldbach (Lützelflüh)
Arosa	Brougg (Argovie)	Diessenhofen	*Gordola
Arth	Brunnen (Schwyz)	Dietikon (Zurich)	Gossau (St-Gall)
*Aeschi, près Spiez	Buchs (St-Gall)	Disentis	Grabs
*Ascona	*Bühler (App. Rh.-Ext.)	*Dongio	*Grafenried, près Frau-
*Attiswil	Bülach	Dornach	Grandson [brunnen
Au (St-Gall)	Bulle	Döttingen (Argovie)	Granges (Soleure)
*Au, près Wädenswil	Bünzen	Dubendorf	Grosshöchstetten
Aubonne	*Büren zum Hof	Ebnat-Kappel	Grosswangen
Avenches	Bütschwil (St-Gall)	Echallens	Gstaad
Azmoos	*Buttisholz	Egnach	Häggenschwil
Baar (Zoug)	Cerlier	Einsiedeln	Hasle, près Berthoud
Baden	Cernier	Elgg	Heerbrugg
*Bagnes	*Cevio	Emmenbrücke	Heiden (App. Rh.-Ext.)
Bâle	*Chailly s/Clarens	Engelberg (Obwald)	*Henau
Balgach	*Chaindon	*Ennetbaden	<i>Hérisau</i>
Balsthal	Cham	Ermatingen	Herzogenbuchsee
Bassecourt	*Chamoson	Eschenbach (Lucerne)	Hinwil
*Bätterkinden	*Champéry	*Eschenbach (St-Gall)	*Hirzel
Bauma	*Chardonne	Escholzmatt	Hochdorf
*Bazenheid	Château-d'Oex	Estavayer	Horgen
Beinwil am See	Châtel-St-Denis	Fahrwangen	*Horn (Thurgovie)

*Hütten, près Wädenswil	Menziken	Rapperswil (St-Gall)	Signau
Huttwil	Menzingen	Rebstein	*Sins (Argovie)
Ilanz	*Mézières (Vaud)	*Reconvilier	<i>Sion</i>
Interlaken	Möhlin	Reichenbourg	Sirnach
*Jegenstorf	Montana-Vermala	Reiden	Sissach
*Jona	Monthey	Reinach (Argovie)	<i>Soleure</i>
*Jongny	Montreux	Renens	Sonceboz
Kaltbrunn (St-Gall)	Morat	Rheineck	*Speicher
Kappel (St-Gall)	Morges	Rheinfelden	Spiez
*Kerns (Obwald)	Morschach	Richterswil	Stäfa
Kirchberg (Berne)	Moudon	*Riddes	Stans
Kirchberg (St-Gall)	Moutier	Riehen	Steckborn
Klingnau	*Münchringen	*Rivaz (Lavaux)	Steffisbourg
Klosters	Münsingen	*Roggwil (Thurgovie)	Stein am Rhein
Kloten	Muolen	Rolle	Steinen (Schwyz)
Konolfingen	*Muralto	Romanshorn	Sumiswald
Koppigen	Murgenthal (Argovie)	Romont (Fribourg)	Sursee
Kreuzlingen	Muri (Argovie)	Rorschach	*Tarasp
Kriegstetten	Muttenz	Rothkreuz	Tavannes
Kriens	Nesslau	Rüegsau	*Tavel (Fribourg)
*Kronbühl, près St-Gall	Neuchâtel	Rüegsausachen	Territet
Küsnacht (Zurich)	Neuenkirch	*Rumisberg	*Tesserete
Küssnacht am Rigi	Neuhausen am Rheinflall	Ruswil	Teufen (App. Rh.-Ext.)
Lachen (Schwyz)	Neukirch (Egnach)	Rüti (Zurich)	Thal (St-Gall)
Langenthal	Neu-St. Johann	*Saicourt	Thalwil
Langnau (Berne)	Neuveville	Saignelégier	Thoune
*Läufelfingen	*Nidau	St-Aubin (Neuchâtel)	Thusis
Laufenbourg	*Niederbipp	Ste-Croix	*Tour-de-Peilz, La
Laufon (Jura bernois)	*Niederdorf (Bâle-Camp.)	St-Gall	Tramelan
Lausanne	*Niedergösgen	St-Imier	Triengen
*Lausen	Niederhelfenschwil	*St-Légier	*Trogen
*Lauterbrunnen	Niederuzwil	St-Maurice (Valais)	*Trübbach
*Lenk i. S.	Noirmont, Le	*St-Saphorin (Lavaux)	Turbenthal
Lenzbourg	Nyon	Salvan	Unterägeri
Leysin	*Oberägeri	Samaden	*Unterseen
Lichtensteig	*Oberbipp	St. Margrethen (St-Gall)	*Urnäsch
<i>Liestal</i>	Oberbourg (Berne)	St. Moritz	Uster
Locarno	*Oberbüren (St-Gall)	*Sargans	Uznach
Locle, Le	Oberdiessbach	Sarnen	Uzwil
*Longeau	Oberriet (St-Gall)	*Saules (Jura bernois)	Vallorbe
*Loveresse (Jura bernois)	*Oberuzwil	Saxon	Verrières, Les
Lucerne	Oberwil (Bâle-Camp.)	<i>Schaffhouse</i>	Vevey
Lugano	*Olivone	*Schalunen	Viège
*Lungern	Olten	Schlieren	Villars-sur-Ollon
Lutry	Orbe	Schmerikon	Vorderthal
Lützelflüh	Oerlikon	*Schmitter	Vouvry
Lyss	Oron-la-Ville	Schöffland	*Vulpera
Maienfeld (Grisons)	*Orsières	*Schönenberg (Zurich)	Wädenswil
Malleray	*Paradiso-Lugano	Schönenwerd (Soleure)	Wald (Zurich)
Malters	Payerne	Schuls	Waldenbourg
Männedorf	Peseux	*Schüpfen	Waldkirch (St-Gall)
*Marbach (St-Gall)	Pfäffikon (Schwyz)	Schüpfheim (Lucerne)	Wallenstadt
*Marthalen	Pfäffikon (Zurich)	<i>Schwyz</i>	Wallisellen
Martigny-Ville	*Piotta	Sembrancher	*Walzenhausen
*Matten, près Interlaken	*Pontenet	Sempach	Wangen a. d. A.
Meilen	Pontresina	Sempach-Station	Wängi (Thurgovie)
Meiringen	Ponts-de-Martel, Les	Sentier, Le	*Wartau
Meisterschwanden	Porrentruy	*Sevelen	Wattwil (St-Gall)
Mels	Pratteln	Siebnen	Weesen
Mendrisio	Ragaz-Bad	Sierre	<i>Weinfeldern</i>

Wengen (Berne)
Wetzikon (Zurich)
Widnau
Wiedlisbach
Wil (St-Gall)
Willisau
Wimmis

Winterthur
Wittenbach (St-Gall)
Wohlen (Argovie)
*Wolfisberg
Wolhusen
Wollerau

Worb
Yverdon
*Zauggenried
*Zäziwil
Zell (Lucerne)
*Zermatt

Zofingue
Zoug
Zurich
Zurzach
Zuzwil (St-Gall)
Zwesimmen.

Liste des membres des autorités et des organes de la Banque

au 31 décembre 1939.

I. Présidence de l'Assemblée générale.

M. le prof. D^r G. Bachmann, conseiller national, Winterthour, président.

M. L. Daguët, Fribourg, vice-président.

II. Commission de contrôle.

MEMBRES:

MM. J. Glarner-Egger, président de la Banque cantonale de Glaris, Glaris, président.

G. de Kalbermatten, banquier, Sion.

H. Meyer, ancien 1^{er} secrétaire de la Chambre de commerce de Zurich, Zollikon-Zurich.

SUPPLEANTS:

MM. H. de Weck, banquier, Fribourg.

A. Friedrich, ancien directeur de la Banque cantonale d'Appenzell Rh.-Ext., Goldach.

A. Walti, directeur de la Volksbank in Reinach, Reinach.

III. Conseil de banque.

Les 15 membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par un astérisque (*).

MM. Prof. D^r G. Bachmann, conseiller national, Winterthour, président.

L. Daguët, délégué du conseil d'administration de la Fabrique d'engrais chimiques de Fribourg, président de la Banque de l'Etat de Fribourg, Fribourg, vice-président.

*W. Bloch, directeur de la Société des Usines de Louis de Roll, Gerlafingen.

Ed. Bordier, de la maison Bordier & C^{ie}, Genève.

*G. Curchod, directeur de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne.

*E. Fischer, conseiller d'Etat, chef du Département des Finances du Canton de Vaud, Lausanne.

E. L. Gaudard, avocat, Vevey.

A. Gianella, ancien directeur de l'Union de Banques Suisses, Locarno.

R. de Haller, vice-président du conseil d'administration de la Banque Commerciale de Bâle, Genève.

J. Heuberger, directeur du service de révision de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel, St-Gall.

*E. Homberger, président et délégué du conseil d'administration de la Société anonyme des Aciéries ci-devant Georges Fischer, Schaffhouse.

J. Huber, conseiller national, avocat, St-Gall.

F. Hug, président du Directoire commercial, St-Gall.

*L. Hunger, commerçant, Coire.

E. Hürlimann, vice-président et délégué du conseil d'administration de la Compagnie Suisse de Réassurances, Risch.

P. Jœrin, délégué du conseil d'administration de la maison Commerce Général de Charbons S. A., Bâle.

*D^r A. Jöhr, membre du conseil d'administration du Crédit Suisse, Zurich.

D^r h. c. C. Kœchlin, président de la Chambre de commerce de Bâle, Bâle.

Prof. D^r E. Laur, délégué permanent de l'Union suisse des paysans, Brougg.

MM. O. Leibundgut, de la maison Leibundgut & C^{ie}, Berne.

D^r R. Loretan, avocat, Sion.

C. Müller-Munz, membre de la direction de la Société suisse des Cafetiers, Zurich.

D^r J. Nosedà, avocat, vice-président du conseil d'administration de la Banca dello Stato del Cantone Ticino, Vacallo.

A. Picot, conseiller national et conseiller d'Etat, Genève.

*A. Rais, conseiller national, avocat, La Chaux-de-Fonds.

J. von Reding, vice-président de la Banque cantonale de Schwyz, Schwyz.

*E. Renaud, conseiller d'Etat, Neuchâtel.

M. Savoye, président du conseil d'administration de la Compagnie des Montres Longines, Francillon S. A., St-Imier.

D^r G. Schaller, avocat, Lucerne.

*D^r A. Seiler, conseiller national, ancien conseiller d'Etat, Liestal.

D^r M. Staehelin, président du conseil d'administration de la Société de Banque Suisse, Bâle.

*A. Stauffer, ancien conseiller d'Etat, Corgémont.

R. Stehli-Zweifel, de la maison Stehli & C^o, Zurich.

*Ed. von Steiger, conseiller d'Etat, Berne.

*D^r A. von Streng, ancien conseiller national, Fischingen.

*D^r H. Sulzer, président du conseil d'administration de la maison Sulzer Frères, Société anonyme, Winterthour.

D^r H. Tschumi, ancien conseiller national, président d'honneur de la Société suisse des arts et métiers, Berne.

*Chs Tzaut, ingénieur, administrateur de la Société anonyme Perrot, Duval & C^{ie}, Genève.

*A. Vischer-Simonius, de la maison Simonius, Vischer & C^o, Bâle.

J. R. Weber, conseiller aux Etats, agriculteur, Grasswil (Berne).

IV. Comité de banque.

MEMBRES:

- MM. Prof. Dr G. Bachmann, Winterthour, président de par ses fonctions.
 L. Daguët, Fribourg, vice-président de par ses fonctions.
 Ed. Bordier, Genève.
 F. Hug, St-Gall.
 Dr h. c. C. Kœchlin, Bâle.
 Prof. Dr E. Laur, Brougg.
 Ed. von Steiger, Berne.

SUPPLEANTS:

- MM. G. Curchod, Lausanne.
 Dr J. Nosedà, Vacallo.
 Dr A. Seiler, Liestal.

V. Comités locaux.

AARAU.

- MM. J. Meyer-Märky, directeur des Entrepôts de la Suisse centrale, Aarau, président.
 A. Oehler-Wassmer, président du conseil d'administration des Usines métallurgiques Oehler & C^{ie}, Société anonyme, Aarau, vice-président.
 H. von Arx-Gresly, Olten.

BALE.

- MM. P. Jœrin, délégué du conseil d'administration de la maison Commerce Général de Charbons S. A., Bâle, président.
 W. Preiswerk-Tissot, délégué du conseil d'administration de la Société Commerciale de Bâle S. A., Bâle, vice-président.
 B. Sarasin, de la maison A. Sarasin & C^{ie}, Bâle.

BERNE.

- MM. O. Leibundgut, de la maison Leibundgut & C^{ie}, Berne, président.
 J. Knuchel, commerçant, Berne, vice-président.
 P. E. Brandt, administrateur-délégué de la Société anonyme Louis Brandt et frère, Omega Watch C^o, Bienne.

GENEVE.

- MM. Ed. Bordier, de la maison Bordier & C^{ie}, Genève, président.
 J. Lombard, de la maison Lombard, Odier & C^{ie}, Genève, vice-président.
 L. Desbaillets, directeur de l'Usine genevoise de dégrossissage d'or, Genève.

LAUSANNE.

- MM. G. Bovon, La Tour-de-Peilz, président.
 H. Bersier, ancien conseiller national, Lausanne, vice-président.
 L. Mercanton, directeur de la Société romande d'électricité, Clarens-Montreux.

LUCERNE.

- MM. Dr G. Schaller, Lucerne, président.
 K. E. von Vivis, de la maison von Vivis & C^{ie}, Lucerne, vice-président.
 J. Willmann, commerçant, Lucerne.

LUGANO.

- MM. G. Greco, commerçant, Lugano, président.
 Dr J. Nosedà, avocat, Vacallo, vice-président.
 W. Simona, industriel, Locarno.

NEUCHATEL.

- MM. E. Borel, fabricant d'horlogerie, Neuchâtel, président.
 H. Haefliger, de la maison Haefliger & Kaeser S. A., Neuchâtel, vice-président.
 H. Humbert, de la maison Jean Humbert & C^{ie}, Société Anonyme, La Chaux-de-Fonds.

ST-GALL.

- MM. O. Diethelm-Ruth, commerçant, St-Gall, président.
 H. Mettler-Weber, St-Gall, vice-président.
 F. Hug, président du Directoire commercial, St-Gall.

ZURICH.

- MM. A. Ammann, directeur de la Société par actions Danzas & C^{ie}, Zurich, président.
 H. Sträuli-Asp, de la maison Sträuli & C^{ie}, Winterthour, vice-président.
 H. Müller, de la maison Müller-Staub Fils, Zurich.

VI. Direction générale.

Président: M. E. Weber, Zurich.
 Vice-président: M. le D^r h. c. P. Rossy, Berne.
 Membre de la Direction générale: M. F. Schnorf, Zurich.

Secrétaire général: M. E. Mosimann, Zurich.
 Suppléant du secrétaire général: M. le D^r J. Leemann, Berne.

Départements de la Direction générale.

I^{er} ET III^e DEPARTEMENTS A ZURICH.

<p>Chef du I^{er} département: M. E. Weber, président de la Direction générale. Suppléant du chef du I^{er} département: M. M. Schwab, directeur. Fondés de pouvoirs: MM. D^r E. Ackermann, A. Bachmann, P. Bachmann, Chs Bertschinger, P. Bollmann, W. Breitenmoser, H. Lendi, E. Maag, H. Obrist, D^r M. Panchaud, D^r R. Pfenninger, D^r W. Schwegler, J. Torgler, R. Unkauf, A. Weilenmann, H. Werder et M. Zangger. Mandataires commerciaux: MM. W. Beuttner, A. Braun, P. Gairing, J. Hablützel, G. Hasler, H. Nägeli, H. Peyer, H. Räber, J. Rudin et R. Zuttel.</p>	<p>Chef du III^e département: M. F. Schnorf, membre de la Direction générale. Suppléant du chef du III^e département: M. V. Gautier, directeur. Fondés de pouvoirs: MM. D^r E. Ackermann, A. Bachmann, P. Bachmann, Chs Bertschinger, P. Bollmann, W. Breitenmoser, H. Lendi, E. Maag, H. Obrist, D^r M. Panchaud, D^r R. Pfenninger, D^r W. Schwegler, J. Torgler, R. Unkauf, A. Weilenmann, H. Werder et M. Zangger. Mandataires commerciaux: MM. W. Beuttner, A. Braun, P. Gairing, J. Hablützel, G. Hasler, H. Nägeli, H. Peyer, H. Räber, J. Rudin et R. Zuttel.</p>
--	--

AGENCE DE WINTERTHOUR.

Fondés de pouvoirs: MM. H. Graf et M. Triner.
 Mandataire commercial: M. H. Bucher.

II^e DEPARTEMENT A BERNE.

Chef du département: M. le D^r h. c. P. Rossy, vice-président de la Direction générale.
 Suppléant du chef du II^e département: M. le D^r R. Motta, directeur.
 Fondés de pouvoirs: MM. E. Blumer, J. Brühlmann, O. Büttler, A. Ehm, A. Frischknecht, O. Gerber, O. Kunz, H. Lanz, D^r J. Leemann, E. Probst, J. Rich et W. Zürcher.
 Mandataires commerciaux: MM. E. Berger, E. Bringolf, E. Burkhardt, W. Ruchti, D^r W. Stöcklin et W. Suter.

AGENCE DE BIENNE.

Fondés de pouvoirs: MM. H. Weiss et E. Keller.
 Mandataire commercial: M. A. Thevenon.

VII. Succursales.

AARAU.

Direction locale: M. A. Henny, directeur.
 Fondés de pouvoirs: MM. A. Küng et E. Vægeli.
 Mandataire commercial: M. S. Hügi.

BALE.

Direction locale: M. F. Scheuner, directeur.
 Fondés de pouvoirs: MM. B. Fisch, A. Probst, E. Widmer et E. Wüthrich.
 Mandataires commerciaux: MM. U. Burry et R. Meyer.

GENEVE.

Direction locale: M. M. Compagnon, directeur.
 Fondés de pouvoirs: MM. E. Le Coultre, Chs Erb et G. Pfister.
 Mandataires commerciaux: MM. P. Martin, Chs Mazour et Chs Vuichoud.

LAUSANNE.

Direction locale: M. E. Kraft, directeur.
 Fondés de pouvoirs: MM. Ph. Béguin, R. Bérout et R. Brandt.
 Mandataires commerciaux: MM. R. Andrié, F. Duport et A. Michod.

LUCERNE.

Direction locale: M. K. Reimann, directeur.
 Fondés de pouvoirs: MM. W. Güdel, A. Pajarola et A. Ruf.
 Mandataires commerciaux: MM. W. Blättler et H. Landolt.

LUGANO.

Direction locale: M. le D^r Raim. Rossi, directeur.
 Fondés de pouvoirs: MM. A. Canonica et G. Gaggini.
 Mandataires commerciaux: MM. R. Ghiringhelli et G. Steiger.

NEUCHATEL.

Direction locale: M. G. Benoit, directeur.
 Fondés de pouvoirs: MM. A. Berger, Chs Jequier et M. Matthey.
 Mandataires commerciaux: MM. A. Pittet et E. Thomet.

AGENCE DE LA CHAUX-DE-FONDS.

Fondés de pouvoirs: MM. E. Stritmatter et W. Gerber.
 Mandataire commercial: M. R. Zintgraff.

ST-GALL.

Direction locale: M. W. Kobelt, directeur.
 Fondés de pouvoirs: MM. M. Keller, R. Schlegel et E. Zellweger.
 Mandataires commerciaux: MM. E. Lüscher et A. Steinmann.